Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL 2022 DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL AGATE

SPL Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire (Agate)
SA à Conseil d'Administration
au capital de 225 000 €

Siège social : 19 rue Trajan
30035 NIMES CEDEX 1
752 100 461 RCS Nîmes

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5[1] du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'Assemblée délibérante par les membres du conseil d'administration, représentant la collectivité au sein de la société publique locale AGATE.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la Spl AGATE tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Informations Générales :

Créée en mai 2012, la SPL Agate, société de droit privé à capitaux publics, accompagne ses communes actionnaires, présentes sur le territoire de Nîmes Métropole, pour des opérations d'aménagement, de construction ou d'exploitation de services publics à caractère industriel, commercial, ou toute autre activité d'intérêt général.

Elle est un accélérateur de l'attractivité territoriale sur le plan de l'urbanisme et du développement économique.

À ce titre, La SPL Agate est considérée comme un outil de développement traduisant les ambitions des collectivités partenaires. Pour l'ensemble de ses missions, la SPL Agate intervient dans l'intérêt commun de ses actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

2022 marque les 10 ans de la SPL AGATE.

Objet social – Domaines d'activité

En vertu de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société a pour objet de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toutes opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme et toutes opérations de construction.

Elle pourra, en outre, exploiter et gérer tout service public à caractère industriel, commercial, culturel, touristique, toutes activités de transporteur public routier de personnes, au moyen de petits trains touristiques ou toutes autres activités de service public relevant de l'intérêt général

A cet effet, la société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Activités :

- AMÉNAGEMENT

La SPL Agate accompagne les collectivités pour définir les fonctionnalités d'un site et maîtriser le foncier qui le compose. Elle se charge ensuite de viabiliser les lots puis de les commercialiser ou d'y réaliser de nouveaux équipements.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

- CONSTRUCTION

En qualité de maître d'ouvrage ou d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la SPL Agate met en œuvre des programmes de construction d'équipements neufs, d'extension ou de rénovation pour le compte des Collectivités Actionnaires.

- GESTION

La SPL Agate a pour mission de servir le développement économique, touristique, culturel et social aux côtés des acteurs du territoire en les accompagnant sur des opérations d'exploitation de services publics à caractère industriel, commercial, ou toute autre activité d'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

SOMMAIRE

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

A. STATUTS

B. ACTIONNARIAT

C. CONSEIL D'ADMINISTRATION

C.1. Composition du Conseil d'Administration

C.2. Séances du Conseil d'Administration

D. ASSEMBLEE GENERALE

E. GOUVERNANCE : PRESIDENCE - DIRECTION GENERALE - DIRECTION GENERALE DELEGUEE

F. CONTROLE ANALOGUE

G. PROCEDURES INTERNES ET GESTIONS DES RISQUES

H. PRISE DE PARTICIPATIONS GIE ORAS

I. COMMISSAIRE AUX COMPTES

J. RESSOURCES HUMAINES

K. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

II. RAPPORT D'ACTIVITES OPERATIONNELLES 2022

A. ACTIVITES OPERATIONELLES "Aménagement et Construction"

A.1. Concession d'aménagement

A.2. Mandat de travaux et d'acquisitions foncières

A 3. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études et travaux

B. ACTIVITES OPERATIONELLES "Tourisme et Patrimoine"

B.1. Convention de Prestations Intégrées Office de Tourisme – Ville de Nîmes

B.2. Convention de Prestations Intégrées portant sur les missions Touristiques- Nîmes Métropole

C. ACTIVITES OPERATIONELLES "Stationnement"-

D. ACTIVITES OPERATIONELLES "Aquatropic"

E. ACTIVITES SPECIFIQUES de la Direction

E.1 Collaboration avec les mandants et concédants

E.2. Procédure de suivi des PRD

E.3. Actions de communication, de prospection et de développement

E.4. Mutualisation des moyens et des ressources avec le GIE ORAS, la SPL AGATE, la SAT et la SPL CULTURE ET PATRIMOINE

E.5. Organisation et nombre d'ETP

F. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE OU CONJONCTUREL AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE, ET LE CAS ECHEANT LEUR TRAITEMENT

III. PRESENTATIONS DES COMPTES ANNUELS 2022

A. BILAN

A.1. Actif

A.2. Passif

B. COMPTE DE RESULTAT

B.1. Produits d'exploitation

B.2. Charges d'exploitation

B.3. Résultat financier

B.4. Résultat exceptionnel

B.5. Résultat net global

C. DELAIS DE PAIEMENT

D. DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

E. CHARGES NON DEDUCTIBLES

F. RESULTAT DES 5 DERNIERS EXCERCICES

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

A. STATUTS

Durant l'année 2022, aucune modification des statuts n'a été effectuée.

Depuis sa création en 2012, 2 modifications statutaires ont été réalisées :

- Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/03/2016 portant sur le transfert du Siège social ;
- Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/04/2017 et portant sur une adjonction d'activité Article 3 Objet social avec l'intégration d'activités de transporteur public routier de personne au moyen de petit trains touristiques.

B. ACTIONNARIAT

Le Capital de la société est de 225 000 euros divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 225 euros.

ACTIONNAIRES	*% du Capital détenu*	*Nombre d'actions*
1 - Collectivités Territoriales :		
Communes de Nîmes	60,20%	602
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	36,90%	369
Commune de la Calmette	0,10%	1
Commune de Générac	0,10%	1
Commune de Cabrières	0,10%	1
Commune de Bouillargues	0,10%	1
Commune de Garons	0,10%	1
Commune de Langlade	0,10%	1
Commune de Marguerittes	0,10%	1
Commune de Rodilhan	0,10%	1
Commune de Saint Chaptes	0,10%	1
Commune de Bezouce	0,10%	1
Commune de Milhaud	0,10%	1
Commune de Sernhac	0,10%	1
Commune de Poulx	0,10%	1
Commune de Caveirac	0,10%	1
Commune de Clarensac	0,10%	1
Commune de Bernis	0,10%	1
Commune de Caissargues	0,10%	1
Commune de Manduel	0,10%	1
Commune de Saint-Gilles	0,10%	1
Commune de Lédenon	0,10%	1
Commune de Sainte-Anastasie	0.10%	1
Commune de Saint-Côme et Maruéjols	0.10%	1
Commune de Dions	0,10%	1
Commune de Saint Geniès de Malgoirès	0,10%	1
Commune de Saint Bauzély	0,10%	1
Commune de Saint Mamert du Gard	0,10%	1
Commune de La Rouvière	0,10%	1
Commune de Sauzet	0,10%	1
2- Autres Actionnaires		
Syndicat Mixte de l'Aéroport Nîmes Ales Camargue Cévennes	0,10%	1
TOTAL	100%	1 000

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Au nombre de 14 à sa création en mai 2012, ce sont 17 communes qui ont depuis rejoint l'actionnariat de la SPL AGATE, par cession d'action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Au cours de l'exercice 2022, 1 nouvelle commune de l'agglomération de Nîmes a rejoint le capital social de la société : la Commune de Sauzet.

La commune de Sauzet a sollicité auprès de Nîmes Métropole la cession d'une (1) action afin d'entrer au capital de la SPL AGATE afin de lui permettre de faire appel à l'expertise de la société dans le cadre de la réalisation de projet d'aménagement structurant pour son territoire

Le Conseil d'Administration de la SPL du 19 septembre 2022 a agréé la cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de Sauzet sous réserve de son approbation lors d'un prochain Conseil Communautaire de Nîmes Métropole : cette cession a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 29/09/2022.

Ainsi au 31/12/2022, ce sont 31 actionnaires (30 collectivités territoriales et 1 Syndicat Mixte) qui composent le capital social de la société contre 30 au 31/12/2021.

Par courrier du 11/07/2022 adressée à Monsieur le Président de la société, le Président de Nîmes Métropole informe que le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes auquel est subrogé la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, est actuellement en cours de dissolution et que par voie de conséquence conformément à l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2018, mettant fin aux compétences du Syndicat, un nouvel arrêté devrait entériner à l'issue de cette procédure, la répartition entre ses membres, sous réserve des droits des tiers, de l'actif et du passif figurant au bilan du syndicat dissous.
Concernant la SPL AGATE, cette conséquence juridique de la dissolution du Syndicat Mixte de l'Aéroport rend fortement envisageable la prochaine répartition au profit de Nîmes Métropole d'une (1) part du capital social que détient le syndicat.
Tels sont les éléments qui ont été portés à la connaissance de la SPL AGATE, en vue d'anticiper les démarches qui pourraient être rendues nécessaires.

C. CONSEIL D'ADMINISTRATION

C.1. Composition du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2022, la composition du Conseil d'Administration a fait l'objet de modifications.

Durant le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole en date du 03/02/2022, le Conseil a désigné Monsieur Jean Christophe GREGOIRE au poste de représentant de la collectivité en remplacement de Monsieur Fréderic TOUZELLIER, démissionnaire en date d'un courrier du 06/12/2021 et pour lequel Monsieur le Président avait informé le Conseil dans sa séance du 17/12/2021 qui avait pris acte de cette information.
Le Conseil d'Administration du 10/05/2022 a pris acte de cette information.

Durant cette séance du 10/05/2022, le Conseil d'Administration a pris acte également des changements de représentants suivants pour la Ville de Nîmes :

- La Ville de Nîmes, par délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2022, a désigné Monsieur Richard SCHIEVEN au poste de représentant de la Ville de Nîmes appelé à siéger au poste du Conseil d'Administration de la SPL AGATE en remplacement de Monsieur Marc TAULELLE.

- La Ville de Nîmes, par délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2022 a désigné, Monsieur Xavier DOUAIS comme représentant de la Ville de Nîmes au sein des Assemblées Générales de la société en remplacement de Monsieur Marc TAULELLE.

Enfin, lors de ce Conseil, Monsieur le Président informe de la démission de Monsieur Rémi NICOLAS au poste de représentant de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole au sein du Conseil d'Administration à compter

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

du 11/05/2022.Le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole en date du 23/0[illegible] LEROI au poste de représentant de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole appelé à siéger au poste du Conseil d'Administration de la SPL AGATE en remplacement de Monsieur Rémi NICOLAS.
Le Conseil d'Administration du 19/09/2022 a pris acte de cette désignation.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'établit, au 31 décembre 2022, comme suit :

- La Ville de Nîmes représentée par :

 - Monsieur Julien PLANTIER, Président
 - Monsieur Frédéric PASTOR
 - Monsieur Xavier DOUAIS
 - Madame Claude DE GIRADI
 - Monsieur Pascal GOURDEL
 - Monsieur Fréderic ESCOJIDO
 - Monsieur Richard SCHIEVEN
 - Madame Valentine WOLBER
 - Monsieur Christophe PIO
 - Madame Géraldine REY DESCHAMPS

- Nîmes Métropole représentée par :

 - Monsieur Richard TIBERINO
 - Monsieur François COURDIL
 - Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE
 - Monsieur Renaud LEROI
 - Monsieur Maurice GAILLARD
 - Monsieur Patrice PLANES

- Le SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE NIMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES :
 - Monsieur Eddy VALADIER

- Les actionnaires minoritaires :
 - Monsieur Olivier FABREGOUL, représentant l'Assemblée Spéciale en qualité de Président

- Censeurs :
 - Monsieur Christophe MADALLE, au titre de la Ville de Nîmes

Aucune rémunération n'a été perçue par les administrateurs à quelque titre que ce soit au sein de la SPL AGATE.

C.2 Séances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2022, respectivement les 10 mai, 19 septembre, et 13 décembre 2022.

Au cours de ces séances, les principaux points présentés et étudiés concernaient le suivi budgétaire et l'organisation de la société, le financement des opérations, la présentation et validation des nouveaux contrats, et avenants confiés par ses collectivités actionnaires.

- Organisation fonctionnelle et générale de la société :

 - Agrément de cession d'action d'une nouvelle commune actionnaire au cours de l'exercice 2022
 - Constatations de la désignation de nouveaux représentants par les assemblées délibérantes de la Ville de Nîmes et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

- Nominations des représentants appelés à siéger aux CAO de la société suite aux changements de représentants siégeant au Conseil d'Administration
- Préparation et Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice clos au 31/12/2021
- Préparation du Rapport de Gestion 2021 et du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise 2021
- Mise en place d'un Code de déontologie qui s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles et s'adresse à chaque collaborateur (salariés à temps complet et partiel), et dirigeant (président, administrateurs, directeur général, directeur général délégué) qui y travaillent, y compris à titre temporaire.
- Approbation de conventions réglementées avec ses actionnaires

- Opérations

Au cours de l'exercice 2022, 12 nouveaux contrats ont été soumis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration : 3 Conventions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, 4 Conventions de mandat d'études et d'exécution de travaux, 1 Convention de mandat de négociations foncières ; 3 Concessions d'Aménagement, 1 marché de prestation de services en lien la DSP du confiée par la Ville concernant le stationnement payant sur voirie la précédant arrivant à échéance au 31/12/2022, contre 20 au cours de l'exercice 2021 ; 6 au cours de l'exercice 2020, 16 au cours de l'exercice 2019, 27 nouveaux en 2018, 22 en 2017 et 17 en 2016.

Des avenants aux contrats en cours et confiés par les collectivités actionnaires ont également été présentés et étudiés durant les séances des Conseils d'Administrations portant sur des allongements de durée du contrat, nouveaux délais de réalisations, missions, enveloppe financière prévisionnelles etc.…

Ainsi sur l'année 2022, ce sont 65 contrats (92 en 2021 ; 74 en 2020, 82 en 2019 et 80 en 2018) qui sont en cours d'exécution tous métiers confondus, à savoir :

- 2 délégations de service public
- 1 convention de Prestations Intégrées (CPI) ou IN HOUSE portant sur les missions touristiques (avec Nîmes Métropole)
- 2 conventions d'objectifs et de moyens avec la Ville de Nîmes jusqu'au 30/04/2022 puis
- 1 Convention de Prestations Intégrées (CPI) ou IN HOUSE portant sur les missions touristiques (avec la Ville de Nîmes)
- 1 contrat de prestations de services
- 16 concessions d'aménagement
- 17 mandats de construction, d'études et d'actions foncières (dont les mandats pour lesquelles les missions sont terminées en 2022 mais à clôturer ou en cours de clôture)
- 25 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- Acquisitions

Le Conseil d'Administration a également été régulièrement informé par son Directeur Général, conformément aux délégations qui lui ont été conférées lors de son renouvellement à ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020, des promesses ou actes authentiques de vente finalisés dans le cadre des activités en mandat ou concession d'aménagement, après estimation de France DOMAINE en application des disposition de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier, dite loi MURCEF.

- Emprunts :

Au cours de l'exercice 2022, la SPL AGATE n'a pas contracté de nouveaux.

L'état du solde des emprunts de la société est de **35 059 161 € au 31 décembre 2022.**

Au 31.12.2022 : Garanties d'Emprunts des Collectivités

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Opération	Garantie / Collectivité	Niveau de Garantie	Montant de l'emprunt	Montant de Garantie	Fin contrat prévisionnel
Carrière des Amoureux	Ville de Garons	20%	3 400 000 €	680 000,00 €	2023
Pissevin	Ville de Nîmes	80%	4 000 000 €	3 200 000,00 €	2022
Pissevin	Ville de Nîmes	80%	4 000 000 €	3 200 000,00 €	2026
Pissevin	Ville de Nîmes	80%	4 000 000 €	3 200 000,00 €	2027
Pissevin	Ville de Nîmes	80%	4 000 000 €	3 200 000,00 €	2028
Pissevin	Ville de Nîmes	80%	1 220 000 €	976 000,00 €	2022
Cœur de Village	Caution CEGC	60%	2 000 000 €	1 200 000,00 €	2022
ZAC Mezeirac	Ville de Marguerittes	50%	2 500 000 €	1 250 000,00 €	2022
Cave Coopérative	Caution CEGC	50%	800 000 €	400 000,00 €	2024
ZAC Mazoyer	Ville de Manduel	75%	2 004 010 €	1 503 007,47 €	2024
MAS DE MINGUE	Ville de Nîmes	80%	2 000 000 €	1 600 000,00 €	2025
MAGNA PORTA	Nîmes Métropole	80%	2 500 000 €	2 000 000,00 €	2039
MAGNA PORTA	Nîmes Métropole	80%	5 000 000 €	4 000 000,00 €	2041
MAGNA PORTA	Nîmes Métropole	80%	2 500 000 €	2 000 000,00 €	2039
MARCHE GARE	Nîmes Métropole	80%	4 250 000 €	3 400 000,00 €	2031
MARCHE GARE	Nîmes Métropole	80%	4 250 000 €	3 400 000,00 €	2032
MARCHE GARE	Nîmes Métropole	80%	4 250 000 €	3 400 000,00 €	2032
MARCHE GARE	Nîmes Métropole	80%	4 250 000 €	3 400 000,00 €	2030
CSP Stationnement	Ville de Nîmes	50%	1 600 000 €	800 000,00 €	2026

Aucun apport en compte courant des associés n'a été accordé à la société depuis sa création.

Taux de Présence au Conseil d'Administration

	Nombre de sièges au Conseil d'Administration	Séance du 10/05/2022	Taux de Présence en % (*)	Séance du 19/09/2022	Taux de Présence en % (*)	Séance du 13/12/2022	Taux de Présence en % (*)
Représentants de la Ville de Nîmes	10	7	70	9	90	8	80
Représentant de Nîmes Métropole	6	2	33,33	3	50,00	4	66,67
Représentant du Syndicat Mixte de l'Aéroport Nîmes Alès Camargue Cévennes	1	1	100	0	0	0	0
Représentant de l'Assemblée Spéciale	1	0	0	0	0	1	100

() Le Taux de Présence est établi sur la base du nombre de siège détenu par chaque collectivité territoriale ou groupement et la présence de ses représentants en Conseil d'Administration et ne tient pas compte des pouvoirs reçus qui ne rentrent pas dans le décompte du Quorum.*

D. ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 28 juin 2022, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et procéder à l'affectation du résultat.

Lors de cette Assemblée ont également été adoptés le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis au 31/12/2021.

Lors de cette Assemblée, les actionnaires présents et représentés, possèdent 990 actions sur les 1.000 composant le capital social, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

E. GOUVERNANCE : Présidence - Direction Générale – Direction Générale Déléguée

Les modalités de gouvernance de la société n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2022.

PRESIDENCE

Monsieur Julien PLANTIER, élu lors du Conseil d'Administration de la société du 28 août 2020, en qualité de Président assumant la présidence du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur et Monsieur Antoine COTILLON, la direction générale de la société.

DIRECTION GENERALE

Monsieur Antoine COTILLON a été renouvelé aux fonctions de Directeur Général en qualité de mandataire social pour une durée de 4 ans lors du Conseil d'Administration en date du 28 août 2020 soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur Antoine COTILLON est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société
- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Afin de ne pas générer un blocage des opérations, le Conseil d'Administration dans sa séance du 28/08/2020 a autorisé le Directeur Général à consentir, à toutes personnes de son choix, toutes délégations, subdélégations ou substitutions de pouvoirs et à donner tous mandats spéciaux lorsqu'il le jugera nécessaire pour l'exercice de ses fonctions.

Au titre de ce mandat social, Monsieur Antoine COTILLON perçoit une rémunération de 420€ Brut / mois tel que fixée lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020.

Au 31/12/2022, Monsieur Antoine COTILLON occupe mandats suivants :

- Directeur Général, SAEM SAT – Société D'Aménagement des Territoires, Mandataire social et dont la rémunération est fixée à 420 € Brut par mois
- Directeur Général, SPL AGATE – Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire.

Au 31/12/2022, Monsieur Antoine COTILLON est Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel à Nîmes-Carbonnel. Aucune rémunération au titre de ce mandat n'est perçue par Monsieur COTILLON.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE

Lors du Conseil d'Administration du 17/12/2021, Monsieur Bertrand PELAIN a été nommé aux fonctions de Directeur Général Délégué de la SPL AGATE, en qualité de mandataire social, pour une durée de 4 années et 1/2, soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Bertrand PELAIN a été nommé aux fonctions de Directeur Général Délégué afin de permettre d'assister la

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Direction Générale dans toutes les prérogatives qui lui sont confiées avec une pr[illegible] fonctions support et de l'organisation.

Monsieur Bertrand PELAIN est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général Délégué sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général Délégué ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société
- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Afin de ne pas générer un blocage des opérations, le Conseil d'Administration dans sa séance du 17/12/2021 a autorisé le Directeur Général Délégué à consentir, à toutes personnes de son choix, toutes délégations, subdélégations ou substitutions de pouvoirs et à donner tous mandats spéciaux lorsqu'il le jugera nécessaire pour l'exercice de ses fonctions.

Au titre de ce mandat social, Monsieur Bertrand PELAIN perçoit une rémunération de 420€ Brut / mois tel que fixée lors du Conseil d'Administration du 17/12/2021.

Au 31/12/2022, Monsieur Bertrand PELAIN occupe les mandats suivants :

- Depuis le 22/02/2022 : Directeur Général Délégué de la SAT – Mandataire social et dont la rémunération est fixée à 420 € Brut par mois
- Depuis le mois de juin 2020, représentant de la SPL AGATE au sein du CA de l'association FACE GARD, membre du bureau en qualité de secrétaire : Association Club d'entreprises visant à favoriser l'insertion par le travail. Aucune rémunération au titre de ce mandat n'est perçue par Monsieur PELAIN.

F. CONTROLE ANALOGUE

La SPL AGATE dispose au regard de ces spécificités légales d'un règlement intérieur ayant pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de la société en complétant les règles légales, réglementaires et statutaires existantes. « Règlement Intérieur SPL AGATE »
L'article 4 de ce règlement « Modalités du contrôle analogue » précise les modalités de mise en œuvre du contrôle. A cet effet, ces dispositions spécifiques sont mises en œuvre sous les formes suivantes :

- Un comité d'engagement : le comité d'engagement convoqué en fonction des besoins, examine systématiquement et préalablement les dossiers devant être confiés, par contrats, à la SPL AGATE, par ses actionnaires, avant validation formelle de ceux-ci par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le comité d'engagement de la société est composé par les représentants suivants :

Président :	Monsieur Julien PLANTIER, ou le représentant désigné
Administrateurs pour la Ville de Nîmes :	Monsieur Xavier DOUAIS – Titulaire

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Madame Géraldine REY D[illegible] - Suppléant

Administrateur pour Nîmes Métropole : Monsieur Richard TIBERINO – Titulaire
Monsieur Maurice GAILLARD - Suppléant

Le Maire ou son représentant de la collectivité concernée par le dossier examiné en Comité.

Délégué spécial : Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale
ou son suppléant Monsieur Joël SAUGES

Directeur Généraux des Services : Monsieur Christophe MADALLE, Ville de Nîmes et Censeur De la collectivité concernée par le contrat présenté

Directeurs généraux adjoints de l'actionnaire majoritaire
des Services Techniques Monsieur Jean-Yves WOZNIAK et/ou Directeurs généraux
adjoints en charge des Finances Madame Catherine JARNY

Directeur Général de la SPL Monsieur Antoine COTILLON
Ou le Directeur Général Délégué de la SPL Monsieur Bertrand PELAIN
La composition de ce Comité n'a pas fait l'objet de modification au cours de l'exercice 2022.

- Un comité technique : cet organe technique prend la forme concernant la ville de NIMES et la communauté d'Agglomération de NIMES METROPOLE (cocontractantes de la SPL au titre de plusieurs contrats) de réunions régulières de coordination permettant un passage en revue de l'ensemble des opérations et contrats en cours, en présence du Directeur Général des services, du Directeur général des services techniques, ou de divers représentants de la collectivité et pour la société du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, et des salariés concernés par les opérations évoquées.
Le comité technique se réunit en fonction de l'avancement des opérations préalablement décidées en comité d'engagement et validées par le Conseil d'Administration.

- Un comité social : cet organe de concertation, émet un avis consultatif, à toutes créations, et/ou suppressions de postes au sein de la société. Il est organisé en fonction des besoins dans les limites fixées au sein du règlement.

Le comité social se réunit à la demande du Directeur Général pour créations ou suppression de poste et suivi des entrées et sorties du personnel.

Le comité social est composé avec les représentants suivants :

- Monsieur Julien PLANTIER ou l'un de ses vice-Présidents,
- Le Directeur Général de la SPL et son Directeur Général Délégué,
- Monsieur Christophe MADALLE, censeur.

Et également conviée : La Responsable Ressources Humaines du GIE ORAS

Au cours de l'exercice 2022, le Comité social s'est réuni le 19 septembre 2022.
La composition de ce Comité n'a pas fait l'objet de modification au cours de l'exercice 2022.

G. PROCEDURES INTERNES ET GESTION DES RISQUES

Les procédures internes applicables à la SPL AGATE étaient initialement déterminées et retranscrites au sein d'un document global, unique, dénommé « Guide des procédures internes applicables à la SAT ». La SAT étant membre, tout comme la SPL AGATE, de l'Unité Economique et Social (UES) SAT-AGATE-GIE ORAS.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Ce guide global datant de 2014 avait pour objet de définir de manière générale les différentes procédures internes applicables, y compris en matière de marchés publics et privés.

Considérant l'accroissement et la diversification des activités conduites par la SPL AGATE durant les dernières années, un travail général de refonte de ce document a été initié à compter de début 2019. Cette refonte globale (et non encore totalement achevée à ce jour) a été conduite de manière volontairement échelonnée ou phasée, selon les modalités suivantes :

1- VOLET MARCHES PUBLICS

Cette démarche générale de refonte des procédures interne a tout d'abord porté sur l'élaboration d'un nouveau guide interne relatif à la passation et l'exécution des marchés afin de tenir compte notamment de l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique le 1er avril 2019.
Cette refonte a été initiée et mise en œuvre à travers la validation d'un nouveau guide interne dédié dénommé *« Guide interne relatif à la passation et l'exécution des marchés passés par la SPL AGATE »*

Ce document ainsi que ses annexes (notamment règlement intérieur relatif à la composition au fonctionnement et aux pouvoirs de la commission d'appel d'offres et du jury de concours) sont applicables à la SPL AGATE depuis leur approbation par le conseil d'administration suivant résolution n°10 du 18 mai 2021. Ce guide intègre diverses procédures de contrôle notamment via la mise en place d'une fiche interne permettant la définition préalable des besoins et la détermination des seuils applicables et sont complétés au besoin par des notes de services adressés aux collaborateurs concernés.

La Commission d'Appel d'Offres est composée des représentants suivants :

- Administrateur délégué par le Président :

Président : Monsieur Frédéric ESCOJIDO

- Administrateurs représentants la Ville de Nîmes :

Titulaire : Monsieur Christophe PIO
Suppléant : Madame Claude DE GIRARDI

- Administrateurs représentants Nîmes Métropole :

Titulaire : Monsieur Renaud LEROI
Suppléant : Monsieur Patrice PLANES

- Administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale en qualité de titulaire
Monsieur Roger SEGUELA, en qualité de suppléant

Au cours de l'exercice 2022, la composition de la Commission d'Appel d'Offres a fait l'objet de modifications :

- Lors du Conseil d'Administration de la société du 10/05/2022, Madame Claude DE GIRARDI a été nommée en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres de la société, représentant la Ville de Nîmes en remplacement de Monsieur Marc TAULELLE.
- Lors du Conseil d'Administration de la société du 19/09/2022 Monsieur Renaud LEROI a été nommé en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la société, représentant la Communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

d'Agglomération de Nîmes Métropole en remplacement de Monsieur [illegible]

2- REGLEMENT INTERIEUR, CODE DE DEONTOLOGIE ET AUTRES DOCUMENTS INTERNES APPLICABLES…

REGLEMENT INTERIEUR

Ce travail global de refonte a par ailleurs été complété durant l'année 2022 par une actualisation du règlement intérieur » afin notamment de tenir compte des modifications introduites par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 transposant la Directive européenne n°2019/1937 en droit français et visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte. Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en date du 21 novembre 2022 à effet au 1er janvier 2023.

Etant par ailleurs précisé que ce règlement intérieur comprend en guises d'annexes :

- Une « charte informatique »
- Un « Code de déontologie »

CODE DE DEONTOLOGIE

Suite à diverses préconisations et recommandations au sein d'un « Livre Blanc sur l'économie mixte locale » de la Fédération des EPL, à laquelle est adhérente la SPL AGATE, il a été décidé la mise en place de ce code afin d'accompagner et sécuriser au maximum le développement de la société, mais également de rendre juridiquement opposable et de préciser ces principes généraux fondateurs et règles spécifiques, d'ores et bien souvent déjà appliquées en interne, la SPL AGATE a souhaité se doter d'un document de ce type.

Ce code s'inscrit lui aussi dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles et s'adresse à chaque collaborateur (salariés à temps complet et partiel), et dirigeant (président, administrateurs, directeur général, directeur général délégué) qui y travaillent, y compris à titre temporaire.

Le document a été finalisé après concertation interne et avis favorable du Comité Economique et Sociale en date du 31 Janvier 2022 exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent. Ce dernier vise également à fixer des règles spécifiques notamment en matière de prévention de la corruption et d'encadrement des liens personnels avec les fournisseurs ou candidats à un marché.

Ce code, a été approuvé suivant résolution n°10 du conseil d'administration de la SPL AGATE en date du 10 mai 2022.

Conformément aux dispositions des articles R. 1321-1 et R. 1321-2 du Code du travail, ce code a été annexé au règlement intérieur, et déposé au secrétariat du greffe du Conseil de prud'hommes de Nîmes. Il est entré en vigueur le 1er mai 2022.

GUIDE E-PARAPHEUR

La SPL AGATE s'est dotée à l'issue de la crise sanitaire et depuis le 07 mars 2022 d'un « Guide E-parapheur » permettant de définir les différents circuits de validation et signatures électroniques des marchés et autres pièces administratives applicables à ses différents métiers et services en fonction des seuils de marchés concernés ou des délégations de signatures consenties en interne.

PROJET DE REFONTE DES AUTRES PROCEDURES INTERNES

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Enfin afin de parfaire de manière complète l'actualisation des procédures internes intégrées au guide précité de 2014, la Direction a enfin engagé, courant 2022, au regard de l'accroissement et la diversification des activités, la réalisation d'un audit *« Diagnostic qualité certification »* portant sur les fonctions supports du GIE ORAS ainsi que sur l'activité d'Aquatropic.

Dans cette perspective un comité interne multi-métiers dénommé « Comité procédures / qualité / certification » a été constitué fin 2022. Ce comité composé d'une quinzaine de salariés volontaires devra permettre durant l'année 2023 l'achèvement de la mise à jour du guide des procédures internes de 2014, au titre des sujets non encore actualisés depuis le démarrage de la refonte globale initiée début 2019.

Aussi la SPL AGATE devra avoir à échéance de fin 2023, achevé la refonte de la totalité des règlements internes applicables aux fonctions supports et aux fonctions opérationnelles, permettant dans un second temps d'engager une réflexion sur l'engagement d'une démarche de certification de type ISO 9001 ou « norme du management de la qualité ».

3- GESTION ET EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE

Le projet de Gestion et Evolution du Système Informatique initié en 2018 a permis d'accéder à distance à l'infrastructure informatique interne et aux outils nécessaires pour travailler ensemble de manière sécurisée. Il a été ainsi possible quasiment immédiatement de mener des visioconférences et de disposer d'espaces de travail partagés notamment durant la crise sanitaire.

L'année 2022 a été marquée la publication d'un nouveau marché d'externalisation et d'infogérance du système informatique et par l'attribution de celui-ci.

L'année 2023 devra permettre d'avancer dans l'analyse des modalités de déploiement d'un outil de Gestion Electronique des Documents (GED) et de remplacement les 2 serveurs informatiques permettant l'exploitation et la sauvegarde des logiciels et données de toutes les structures rattachées au GIE ORAS.

4- POURSUITE DU PROJET DE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - RGPD

L'année 2022 a permis de mettre à jour les mentions légales intégrées aux contrats finalisés par les structures constitutives du GIE avec les collectivités co-contractantes (DSP, Concession, AMO, MOD) afin de permettre le cas échéant de définir les modalités du traitement des données ainsi que les répartitions contractuelles induites de responsabilité.

L'année 2023 devra permettre une poursuite de cette mise à jour et l'engagement d'une réflexion concernant les données traitées, leurs pertinences, les délais et modalité d'archivage, de conservation et de destruction.

H. PRISE DE PARTICIPATIONS GIE ORAS

La SPL AGATE est membre du GIE ORAS depuis sa création le 01/01/2016, Groupement d'Intérêt Economique, suite accord du Conseil d'Administration de la société en date du 10/12/2015.

L'objectif de ce groupement est de mettre à disposition de ses membres des services communs aux sociétés qui en sont membres en regroupant les missions dites « fonctionnelles » (notamment fonctions de direction, de secrétariat de direction, d'accueil, de communication, de services juridiques, de services administratifs, comptables, financiers et ressources humaines), ainsi qu'un certain nombre de contrats communs (achats, sous- traitance générale, location des

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

locaux et autres matériels, frais de communication, autres prestataires multiservice, ...).

Les droits des membres sont représentés par des parts sans valeur nominale, cessibles dans les conditions prévues à l'article 8. Ils ne peuvent jamais être représentés par des titres négociables.

Au 31/12/2022, la répartition des 100 parts, sans valeur nominale, entre les membres, et répartie comme suit et inchangée au cours de l'exercice 2022 :

- 34 parts portant les nos 1 à 34, représentant la société SAT,
- 33 parts portant les nos 35 à 67, représentant la société Agate,
- 33 parts portant les nos 68 à 100, représentant la société CULTURE ET PATRIMOINE.

Les représentants de la SPL AGATE appelés à siéger aux Assemblées Générales du GIE ORAS sont : Messieurs Pascal GOURDEL et Christophe PIO nommés lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020.

Lors de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucune autre participation dans aucune autre société et n'a toujours aucune filiale ou participation extérieure.

I. COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants étant arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, un appel d'offres a été lancé début 2018 pour retenir de nouveaux commissaires aux comptes.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018, ont été nommés :

- La société FCN, représentée par Monsieur Hervoan LE FAOU, commissaire aux comptes titulaire,
- La société FCF, représentée par Monsieur Serge FLOCH, commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2024, qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

J. RESSOURCES HUMAINES

J.1. SPL AGATE

Les effectifs de la SPL Agate se répartissent comme suit :

- Sur AGATE Aquatropic : 24.06 ETP salariés dont 1 poste de responsable de site, 7.37 salariés sur la partie bassins, 3.38 en fitness, 3.94 en accueil, 5.39 en maintenance/technique et 2.98 en saisonniers (contre 21.49 EPT au 31/12/2021).

- Sur AGATE Tourisme : 21.18 ETP salariés dont 1 Directeur, 1 graphiste, 7.84 salariés sur la partie promotion commercialisation, 9.38 salariés sur la partie Accueil boutique, 1.16 salariés sur la partie médiation-culture et 0.80 chauffeur du petit train (contre 24.22 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Tourisme agglomération : 3.34 ETP salariés (contre 2.6 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Stationnement : 13.87 ETP salariés à temps plein dont, 1 Responsable de Pôle Stationnement, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire accueil usagers, 1 Contrôleur d'exploitation et 1 assistant, 8.87 contrôleurs sur voierie (contre 14.09 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Aménagement : 19.70 ETP salariés dont 1 Directeur de l'aménagement et de la construction (poste créé sur 2022, recrutement interne) 2.20 Responsables de pôles, 9.80 chargés d'opération, 3 assistantes opérationnelles, 2.20 négociateurs fonciers et 150 assistant technique (contre 19.93 ETP au 31/12/2021).

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Au 31 décembre 2022 et donc hors contrat pro, l'effectif de la SPL AGATE est de 82.20 ETP

J.2. GIE ORAS au service de la SPL AGATE (et de la SEM SAT et de la SPL CULTURE ET PATRIMOINE)

Le GIE ORAS est composée au 31/12/2022 de 18.45 ETP contre 20.80 ETP au 31/12/2021.

Entrées/Sorties sur l'année 2022 :

3 salariés en CDI sur 2022 (en remplacement de départ/transformation CDD en CDI) :

- 1 juriste social, (en remplacement du juriste social précédent après concours d'avocat réussi),
- 1 chargée de gestion pour donner suite au départ d'un chargé de gestion
- 1 graphiste (CDI après CDD de longue durée).

5 contrats d'apprentissage sur 2022 :

- 1 assistant de gestion (service Finances), BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- 1 assistant foncier junior (service Juridique), Licence immobilière
- 1 assistant ressources humaines (service RH), master RH
- 1 assistant ressources humaines (service RH tourisme), master RH
- 1 assistant juridique marché public (service juridique), master

1 contrat en CDD sur 2022 :

- - CDD sur l'accueil de Trajan en remplacement d'un départ volontaire.

Pour parfaite information, 2 départs soit 100% du service informatique non remplacés, ce pôle ayant été remplacé par un service informatique externe.

Au 31/12/2022, le GIE gère donc 4 structures dont elle-même : ORAS, SEM SAT, SPL AGATE et SPL CULTURE ET PATRIMOINE.

K. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

II. RAPPORT D'ACTIVITES OPERATIONNELLES 2022

A. ACTIVITES OPERATIONNELLES "AMENAGEMENT & CONSTRUCTION »

A.1. Concession d'Aménagement

Sont énumérés ci-dessous les différents contrats et missions en cours dans les domaines de l'aménagement et de la construction, classés par type.

16 concessions d'aménagement sont en cours en 2022, à savoir :

1. **Hoche Université :** Concession d'aménagement signée le 11 octobre 2012, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 6 ans. Avenant n°1 signé le 14 décembre 2015, pour étendre le périmètre de la concession à l'îlot UB6. Avenant n°2 en 2018 de prorogation au 31 octobre 2022.Un avenant n°3 a été passé en 2022 prorogeant la durée au 29/03/2024.
2. **Carrière des Amoureux :** Concession d'aménagement signée le 10 juin 2013, avec la Ville de Garons, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 15/05/2019 prorogeant la durée de la concession au 10/06/2024. Un avenant n°2-a été signé le 06/06/2022 afin de préciser les modalités de rétrocessions foncières à engager au bénéficie de la commune.
3. **ZAC du Petit Verger :** Concession d'aménagement signée le 30 septembre 2013, avec la Ville de La Calmette, par cession de contrat entre la SAT et Agate, à compter du 1er octobre 2013. Cette concession a été transférée à Nîmes Métropole au 01/01/2017 conformément à la Loi NOtre.
 Ladite convention de concession a été modifié à trois reprises par les avenants n°1 du 14/04/2004, n°2 du 21/07/2009 et n°3 du 14/12/2010.
 L'avenant n°4, signé le 30/06/2013, porte sur la cession de la concession détenue par la SAT au profit de la SPL AGATE.
 L'avenant n°5 signé le 20/12/2013 a prolongé la durée de la concession.
 L'avenant n°6, signé le 18/11/2014, acte d'une extension du périmètre de la concession.
 La concession a été transférée à Nîmes Métropole au 01/01/2017 conformément à la Loi NOtre.
 L'avenant n°7, signé le 16/12/2017, proroge la durée de la concession au 31/12/2022.
 L'avenant n°8, signé le 17/07/2018, précise la répartition, en cas de résultat positif du bilan de la concession, entre la commune de La Calmette et Nîmes Métropole.
 L'avenant n°9 proroge la durée de la concession au 31 décembre 2025
4. **Galerie Richard Wagner et Copropriétés Dégradées :** Concession signée avec la Ville de Nîmes le 31 octobre 2014, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 10 Août 2015 pour une extension du périmètre sur le secteur "Trait d'Union" et modification du bilan en conséquence. Un avenant n°2 a été signé le 07/12/2017 pour modification du bilan prévisionnel. Avenant n° 3 signé le 17/10/2018 de prorogation en 2018 jusqu'au 31 octobre 2028. Avenant n°4 d'extension du périmètre d'intervention en 2019 pour intégrer les secteur Kennedy Sud, les places Roger Bastides et Debussy ainsi que le Viaduc Puccini signé le 29/07/2019.
 Avenant n°5 signé le 27/04/2021 portant définition des modalités du portage des lots de copropriétés dans la cadre du plan de sauvegarde des copropriétés LOU FERIGOULIER-LOU PIBOULO-LI BECARUT-LA GARRIGADO. Avenant n°6 – 17 décembre 2022 – portant l'acquisition de logements à réhabiliter de 20 unités supplémentaires et de proroger la durée de la concession jusqu'en 2031.
5. **ZAC Cœur de Village :** Concession signée avec la ville de Langlade, le 26 juillet 2016, pour une durée de 6 ans prorogée par décision du Maire en 2022. Approbation du dossier de réalisation le 4 décembre 2018
 Un avenant n°1 a été signé le 20/09/2022 prorogeant la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 27 juillet 2025.
6. **ZAC Mézeirac :** Concession signée avec la ville de Marguerittes, le 13 décembre 2016, pour une durée de 6 ans, un avenant n°1 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020, un avenant n°2 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 13/12/2022.
7. **ZAC Rodilhanum :** Concession signée avec la ville de Rodilhan, le 14 décembre 2016, pour une durée de 6 ans. un

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

avenant n°1 prorogeant la durée au 14/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020. Un avenant n°2 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 24/03/2022.

8. **Cave coopérative :** Concession signée avec la ville de La Calmette, le 18 avril 2018, pour une durée de 6 ans ; un avenant n°1 a été signé le 22/12/2020.

9. **Moulin à vent :** Concession signée avec la ville de Bezouce, le 23 avril 2018, pour une durée de 6 ans.

10. **Mas de Mingue -**Secteur les Grillons : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 18 octobre 2019 pour une durée de 7 ans, un avenant n°1 intégrant une parcelle supplémentaire au périmètre de l'opération a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020. Un avenant n°2 a été passé au Conseil d'Administration du 13/12/2022, et conseil municipal du 17/12/2022, en attente de retour par la Ville de Nîmes

11. **ZAC Magna Porta** : Concession signée avec Nîmes Métropole le 17 décembre 2019 pour une durée de 20 ans

12. **ZAC Marché Gare :** Concession signée avec Nîmes Métropole le 5 Mars 2020 pour une durée de 12 ans. Un avenant n°1 a été signé le 17/10/2022.

13. **Secteur Sud** – Commune de Dions : concession signée avec la Commune le 17 décembre 2021 pour une durée de 6 ans.

14. **De Marcieu – Peyrouse – Commune de Marguerittes** – après délibération du Conseil Municipal le 14/04/2022, concession signée le 11 mai 2022 pour une durée de 6 ans.

15. **Secteur Parc Ouest – Vallanguinon – Commune de Lédenon** – après délibération du Conseil Municipal le 5 Avril 2022, concession signée le 11 mai 2022 pour une durée de 6 ans.

16. **Requalification de l'ancienne Cave Coopérative – Commune de St Mamert du Gard** – après délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022, concession signée le 11 mai 2022 pour une durée de 6 ans.

A 2 – Mandat de travaux et d'acquisitions foncières

31 mandats sont en cours en 2022 dont clôtures en cours, à savoir :

1. **Salle de danse et Club-house :** Mandat signé le 18 février 2015 avec la Ville de Générac, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Livré en 2017. Parfait achèvement en 2018. CRAC de clôture délibéré le 08 juin 2022.

2. **Salle multiculturelle – Mairie – Commerces :** Mandat signé le 11 mai 2015 avec la Ville de Langlade, pour une durée de 16 mois d'études et 24 mois de travaux. Salle socio-culturelle livrée en 2018. Démarrage travaux mairie en 2019. Avenant de prorogation en 2018 pour une durée de réalisation de 18 mois (travaux mairie) à compter du 30 novembre 2018. Un avenant 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée de réalisation de 24 mois soit au plus tard le 31/12/2021. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

3. **Cadereau d'Uzès et du Vistre Fontaine :** Mandat signé le 1er juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 14/12/2016 portant modification des délais de réalisation des études, de maîtrise foncière et de la mission de réalisation ainsi que la modification de l'enveloppe prévisionnelle pour les acquisitions foncières. Un avenant n°2 relatif à la prise de compétence GEMAPI par Nîmes Métropole a été signé entre la SPL AGATE et Nîmes Métropole et notifié par recommandé reçu le 14/01/2019 de Nîmes Métropole. Un avenant n°3, approuvé par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE le 03/03/2020, prolonge les délais d'études (30/06/2021), d'acquisition foncière (30/06/2021) et travaux du mandat (31/12/2022). Un avenant n°4 par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE le 17/12/2021, prolonge les délais d'études, d'acquisitions foncières et de réalisation des travaux. Cet avenant modifie la nature et le mode d'attribution de l'avance travaux.

4. **Centre Technique Municipal :** Mandat signé le 30 juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 modifiant la durée des études et leur coût, le coût de l'ouvrage et la rémunération de la société. Travaux en 2019 et 2020. Bâtiment livré en 2021. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

5. **Complexe sportif :** Mandat signé le 3 août 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 15 mois d'études et 24 mois de travaux. Avenant en 2018 de prorogation de 17 mois. Bâtiment livré en 2021. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

6. Opération Cœur de Village: Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Rodilhan, pour une durée de 27 mois, pour les études et de 12 mois pour les travaux. Livraison en 2018. Contrat à clôturer en 2023. Solde des espaces verts. Contrat à clôturer en 2023.

7. Gymnase : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Milhaud, pour une durée de 12 mois, pour les études et de 18 mois pour les travaux. Livraison début 2019.Solde des marchés de travaux en 2020-Rapport de clôture en 2022.

8. Aire d'accueil des gens du voyage : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 18 mois pour les études et de 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant n°1 de prorogation en 2018 avec achèvement des études au 30 juin 2019 puis 12 mois de travaux. Nouvel avenant n°2 signé le 22/12/2021portant prorogation de la durée des travaux. Opération à clôturer en juillet 2023 après le délai de 1 an de garantie de parfait achèvement.

9. Gymnase : Mandat signé le 3 avril 2017 avec la Ville de Rodilhan pour une durée de 8 mois pour les études et 12 mois pour la réalisation des travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison faite le 13/09/2019, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

10. Vestiaires stade : mandat d'études et de travaux signé le 3 janvier 2018 avec la ville de Bezouce, pour un projet intercommunal de construction des vestiaires du stade. Bâtiment réceptionné le 01/07/2020. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

11. Avenue de la Gare : mandat signé le 5 février 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée 24 mois, pour la réalisation de l'accessibilité de la future Gare TGV Nîmes - Pont du Gard. Un avenant est en projet pour prolonger la durée du mandat sur jusqu'à la fin du confortement des espaces verts, soit fin 2023.

12. Locaux du SIAHTV : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouce, pour une durée de 30 mois. Bâtiment réceptionné le 05/05/2021. CRAC de clôture transmis à la Ville de Bezouce en mars 2023.

13. Ateliers municipaux : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouce, pour une durée de 36 mois. Bâtiment réceptionné le 21/07/2022, année de parfait achèvement en cours.

14. Foyer socio-culturel : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Un avenant 1 a été signé le 14/10/2018 fixant le nouveau montant de l'avance travaux. Un avenant n 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée des travaux de 19 mois soit au plus tard le 31/07/2021. Livraison faite le 27/10/2020. Le CRAC de clôture sera déposé en 2023.

15. Cantine scolaire : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Bernis, pour une durée de 16 mois. Un avenant n°1 a été signé le 29/07/2019 prorogeant les délais de 10 mois. Livraison faite le 08/12/2020. Année de parfait achèvement en 2021. CRAC de Clôture délibéré le 08 juin 2022.

16. Galerie commerciale : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 32 mois. Travaux en 2020 et 2021, année de parfait achèvement qui s'est terminée en 2022.

17. Nouvelle mairie : mandat d'études et de travaux signé le 4 octobre 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Travaux en 2020 et 2021, Bâtiment réceptionné le 20/07/2021. CRAC de Clôture délibéré le 12 octobre 2022.

18. Réhabilitation du B46 : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois, pour la réhabilitation de l'ouvrage, travaux en cours.

19. Mandat d'études : Dossier de Création ZAC MAGNA PORTA : signé le 25/02/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée estimée à 18 mois pour la mission d'assistance dans la production du dossier de création de ZAC et estimée à 28 mois pour la mission d'assistance dans le cadre des demandes pour obtention de la DUP et de l'autorisation environnementale unique. Cette mission est terminée, après un report constaté, au regard de la concession attribuée par Nîmes Métropole le 5 mars 2020. Un rapport de clôture a été transmis en 2020, en attente de délibération de Nîmes Métropole.

20. Mandat d'Etudes et de Travaux : Projet de construction d'un équipement culturel regroupant une médiathèque et une salle socio-culturelle signé le 14/02/2019 avec la Ville de Poulx pour une durée de 15 mois. Projet abandonné. CRAC de clôture délibéré le 13 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

21. **Réalisation d'études, et l'exécution de Travaux « Construction d'une salle polyvalente »** : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec la Commune de Caveirac pour une durée de 1[illegible] délibérée le 23 juin 2022.

22. **Projet de construction de hangars aéroportuaires sur la plateforme de Nîmes-Garons – Basecamp 2 et 3 » :** mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 16 mois. Projet abandonné, clôture envisagée en 2023.

23. **Mandat d'Etudes et de Travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire** à Rodilhan signé le 01/03/2021. Travaux en cours.

24. **Transferts et évictions des commerces du Portal :** Mandat foncier et d'études signé le 27 avril 2021 avec la Ville de Nîmes pour une durée maximum correspondant à 18 mois à compter de l'obtention d'une DUP par la Ville de Nîmes.

25. **Mandat d'Etudes et de Travaux d'une salle polyvalente** Commune de la Rouvière signé le 15/11/2021. Etudes en cours. PC déposé en février 2023.

26. **Mandat d'Etudes et de Travaux pour la réhabilitation Energétique du Groupe Scolaire** Commune de la Rouvière signé le 17/09/2021. Travaux en cours.

27. **Mandat d'Etudes et de Travaux Construction du Village des solidarités et Réhabilitation de la Salle polyvalente-Commune de Margueritte** : Signé le 11/05/2022 Etudes en cours

28. **Mandat de négociations foncières Programme Cadereau d'Uzés PAPI III avec Nîmes Métropole :** signé le 07/06/2022

29. **Mandat d'Etudes et de Travaux Construction d'une salle associative à Sernhac :** signé le 20/09/2022. Démarrage travaux avril 2023.

30. **Mandat d'Etudes et de Travaux Construction du Pôle enfance et loisirs de Saint Gilles** : signé le 14/12/2022. Etude en cours.

31. **Mandat d'Etudes et de Travaux Construction pour la réhabilitation et l'extension de l'école primaire de Saint Mamert :** signé le 14/12/2022.

A 3 – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études et travaux

26 contrats sont en cours en 2022, à savoir :

1. **Projet du Vieux Murier** : Contrat d'AMO signé le 3 avril 2017 avec la ville de Bernis pour une durée de 6 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 31/12/2020. Cette mission s'est terminée à cette échéance. Cette mission a été clôturée en 2022.

2. **ZAC Bellecoste :** Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caissargues pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2019. Un avenant n°2 portant la durée au 30 décembre 2020 a été signé le 29/10/2019. Un avenant n°3 a été signé le 22/12/2020 portant la durée au 31/12/2021.et fixant un complément de rémunération. Un avenant 4 a été signé le 01/10/2021 et proroge la durée jusqu'au 31/12/2022. Un avenant 5 proroge également le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

3. **Millénaire – Ecocentre** : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caveirac pour une durée de 12 mois. Un avenant n° 1 portant la durée jusqu'au 31 décembre 2021 a été signé le19/12/2019. La mission s'est arrêtée en 2021 au regard du changement de programme de la municipalité. Quitus attendu pour 2023.

4. **TCSP T2 :** Nouveau contrat d'AMO signé le 15 décembre 2017 avec Nîmes Métropole qui s'est terminée le 31 décembre 2022 par avenant n°2.

5. **Place Jean-Jaurès :** Contrat AMO d'études et travaux signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 36 mois, un avenant n°1 a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020 prorogeant la durée jusqu'au 19/06/2024.

6. **ZAC Canabières :** contrat AMO d'études signé le 10 avril 2018 avec la ville de Bezouce pour une durée de 18 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 10/06/2021. Un avenant 2 a été signé le 01/10/2021 prorogeant la mission jusqu'au 10 mars 2022. La mission est aujourd'hui terminée.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

7. **Mas Larrier: contrat AMO d'études et travaux signé le 11 octobre 2018 avec** Nîmes Métropole pour créer un pôle accueil face à la gare TGV Nîmes - Pont du Gard pour une durée de 36 mois. Aven[illegible] Avenant : élargissement de la mission et prolongation de délai. Bâtiment livré le 03 octobre 2022. Année de parfait achèvement en cours.

8. **Extension groupe scolaire :** contrat AMO d'études et travaux signé le 19/12/2018 avec la ville de Générac pour l'extension du groupe scolaire pour une durée de 36 mois compris GPA. Avenant de prolongation signé le 27 décembre 2021. Fin au plus tard 31 décembre 2024. Travaux en cours. Avenant de prolongation passé en 2022 et notifié le 11/05/2023

9. **PRISM :** AMO pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux pour l'accueil du PRISM et des archives communales, approuvé au CA du 22/12/2020 et signé par la mairie le 27/01/2021. Clôture AMO envoyée le 08/07/2022.

10. **ACCESSIBILITE MAIRIE : AMO** portant sur les travaux de rénovation de l'espace d'accueil et mise en accessibilité pour les locaux recevant du public, approuvé au CA du 22/12/2020, signé par la mairie le 27/01/2021 puis avenant n°1 approuvé au CA du 30/09/2021 et signé par la mairie le 22/06/2021. AMO en cours de travaux.

11. **« Plan de développement de l'Aérodrome de Courbessac » :** Contrat AMO avec la Ville de Nîmes signé le 28/01/2020 pour une durée de 12 mois. La mission s'est terminée en 2021 Mission de suivi du marché maintenance et travaux voirie sur les ZAE de Nîmes Métropole : Contrat AMO signé le 29/10/2019 avec Nîmes Métropole pour la durée de l'Accord Cadre à bons de commande pour la maintenance et les travaux de voiries des ZAE de Nîmes Métropole. La mission s'est terminée en novembre 2020. Une DSP est en cours de négociation pour mise en exploitation en 2023.

12. **Accompagnement des travaux nécessaires à la réhabilitation d'un bâtiment communal en crèche** avec la commune de Clarensac, contrat AMO signé le 22/12/2020 pour une durée de 22 mois. Bâtiment réceptionné le 15/10/2021 – Clôture à déposer en 2023.

13. **Peyrouse – De Marcieu** – Marguerittes pour une étude de faisabilité comprenant un audit bâtimentaire et un plan travaux a été signé le 30/04/2021 pour une durée de 12 mois. Contrat arrivé à son terme en 2022 suivi d'une concession d'aménagement.

14. **Caissargues : Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une programmation stratégique des équipements scolaires** signée le 01/03/2021 pour une durée de 12 mois.

15. **Saint Côme et Maruéjols : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un schéma directeur de réorganisation des services publics** signée le 01/03/2021 pour une durée de 12 mois. Un avenant n°1 a été signé le 11/05/2022 prorogeant la durée. Mission terminée en 2022.

16. **Milhaud : Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de programmation pour la restructuration du centre culturel en centre culturel et associatif** signée le 01/03/2021 pour la SPL et le 23/08/2021 pour la commune pour une durée de 16 mois. Projet abandonné par la commune.

17. **Sernhac : AMO Etude multisites** : une étude de faisabilité dans le contexte de révision du PLU de Sernhac a été signé par la commune le 18/05/2021 pour une durée de 12 mois. Mission terminée en 2022.

18. **Saint-Mamert-du-Gard : AMO pour une étude de faisabilité dans le cadre du renouvellement urbain de la cave coopérative** a été signée par le 10/08/2021 pour une durée de 12 mois Contrat arrivée à son terme en 2022 suivi d'une concession.

19. **Saint Gilles – AMO de commercialisation Café des Arts**. Signée le 27 avril 2021. 18 mois. Fin du contrat à la signature de l'acte. Avenant de prolongation délibéré au CM du 19/09/2022.

20. **Saint Génies de Malgoirès. AMO pour le projet de création d'une maison en partage**. Assistance à la consultation d'un promoteur. Signé le 27 avril 2021. Avenant de prolongation délibéré au CM du 05/10/2022 soit jusqu'au 30/03/2023.

21. **Saint Bauzély. AMO portant sur la création d'une salle de spectacle** dans l'ancienne cave coopérative. Signé le 21 juillet 2021, Rectifié le 23 décembre 2021. Jusqu'au 31 décembre 2024. Opération suspendue.

22. **Nîmes Métropole AMO Mission de suivi des projets de requalification des ZAE de G. Besse et de la Ponche de Nîmes Métropole** : Contrat d'AMO signé le 04 octobre 2021 pour une durée de 5 ans.

23. **Bernis : Convention d'AMO pour une étude de faisabilité du Secteur Ext Zone 2AU2 et 2AU3** signée le 20/01/2022 Suite passage en Conseil d'Administration du 17/12/2021. Mission terminée en 2022.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

24. Saint Gilles : AMO « Mission d'accompagnement pour l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre Futur Pôle Enfance et de Loisirs – Saint Gilles : signé le 16/05/2022 AMO clôturée en mars 2024

25. Nîmes Métropole : AMO préalable à la création de l'opération Aménagement Porte Sud » signée le 07/06/2022

26. Nîmes Métropole AMO « Réaménagement des espaces publics de la ZAE de Ville Active » : Contrat d'AMO signé le 13 décembre 2022 pour une durée de 24 mois.

Point sur l'impact de la pandémie COVID 19 sur l'activité Aménagement et construction :

Dans les métiers de l'aménagement et de la construction, les contraintes sanitaires n'ont eu que peu d'effet sur le déroulement des opérations sur l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

B. ACTIVITES OPERATIONNELLES "TOURISME & PATRIMOINE »

B.1. Convention de Prestations Intégrées Office de Tourisme - Ville de Nîmes

Depuis le 1er juillet 2016, la SPL Agate anime l'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes. Une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec la Ville de Nîmes pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2021.
Une convention de prestations intégrées a ensuite été signée entre la SPL AGATE et la Ville de Nîmes pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Celle-ci fusionne la convention « Promotion du tourisme, Valorisation et Animation » et celle intitulée « Promotion du patrimoine » établie pour la même période, afin de remplir les missions suivantes :

- Accueil et information des clientèles touristiques françaises et étrangères aussi bien à distance par courriel, téléphone, internet à travers notamment le site web "nimes-tourisme.com" et les réseaux sociaux mais également au sein de l'espace d'accueil situé 6 Bd des Arènes.

- Coordination des acteurs locaux afin de fédérer les professionnels du tourisme dans une démarche de promotion du territoire et de sensibilisation aux démarches qualité.

- Promotion du territoire par tous moyens appropriés en coordination avec les autres organismes de promotion. Cette action sera orientée vers les salons, workshops et éductours, les actions auprès des médias presse et audio-visuel.

- Mission de représentation auprès des différentes instances touristiques locales ou nationales.

- Commercialisation de produits touristiques et offres de séjours aussi bien pour une clientèle loisirs (individuels et groupes) que pour une clientèle affaires.

- Politique qualité sur le territoire qui consiste à la mise en place d'une démarche d'évaluation continue de la qualité des services à destination des visiteurs et prestataires.

- Mission de contrôle des déclarations et de la collecte de la taxe de séjour

- Missions de valorisation du patrimoine à mettre en œuvre en application de la labellisation Ville d'Art et d'histoire.

2022 a permis de se rapprocher du niveau d'activités de 2019, année de référence d'avant la pandémie.
Il est à préciser que l'activité a repris surtout à partir du second trimestre, le premier trimestre étant encore impacté par les mesures prises en raison de la pandémie et notamment les restrictions imposées à certains secteurs de loisirs. Pour réduire la propagation de la pandémie, rappelons que 3 jours de télétravail par semaine était imposé aux salariés, dont le métier le permettait, du 2 janvier au 1er février.
Même si la fréquentation de l'Accueil a retrouvé dès le mois de février le niveau de 2019, la situation était différente pour l'activité des groupes et des congrès. Les réservations concernant ces deux secteurs d'activité s'opèrent le plus souvent a minima au dernier trimestre de l'année n-1 et comme évoqué précédemment, les mesures sanitaires et la menace d'une reprise de l'épidémie cet hiver ont freiné les réservations.
Si la situation sanitaire s'est progressivement améliorée avec la levée de toutes les restrictions, la dramatique actualité de l'invasion russe en Ukraine, depuis ce 24 février 2022, a hélas généré des messages anxiogènes en Europe notamment, mais aussi pour certains marchés lointains tels l'Amérique du Nord. L'image d'une guerre en Europe renvoyait en effet aux heures sombres de notre Histoire et incitait peu à choisir ce continent comme lieu de villégiature.
La situation complexe de ce conflit armé a cependant fédéré d'autant les économies européennes pour trouver des solutions aux problèmes de fournitures d'énergie et de produits alimentaires de base, sans oublier les mesures visant à limiter l'inflation et soutenir ainsi la consommation.

Malgré le contexte géopolitique et l'impact forcément négatif sur l'économie, le besoin de voyager est resté le plus fort et l'industrie touristique a connu une bonne saison, soutenue à Nîmes par la programmation événementielle et l'attractivité de la destination. Preuve en est notamment le choix de Nîmes pour accueillir en novembre dernier *A World For Travel,*

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

forum international sur le tourisme durable, avec la présence de ministres et de nombreuses personnalités du tourisme et des médias.

Ce coup de projecteur sur notre destination nous a également permis de valoriser l'ensemble des actions entreprises pour que notre destination s'affiche comme « destination durable ». L'obtention récente du label « clef verte » accordée à plusieurs hébergements nous permet de franchir un palier supplémentaire.
Enfin, depuis novembre 2022, l'Office de Tourisme et des Congrès instruit un dossier pour l'obtention de la norme ISO 20121 pour inscrire nos événements dans un développement durable. Cette norme « *fournit un cadre permettant d'identifier, d'éliminer ou de réduire les effets négatifs potentiels des événements sur le plan social, économique et environnemental, et de mettre à profit des effets plus positifs grâce à l'amélioration de la planification et des processus ».*

POLE ACCUEIL ET QUALITE

La période plus calme du début d'année a été l'occasion d'entreprendre des travaux de ravalement de la façade de l'Office de Tourisme et d'installer une nouvelle signalétique renforçant la visibilité de notre bureau d'accueil. Ces aménagements ont également intégré les informations nécessaires à l'obtention du label complet « Tourisme et Handicap », à savoir le handicap visuel, l'Office de Tourisme ayant obtenu la labellisation des 3 autres handicaps (auditif, moteur et mental) en mars 2021.

En 2022, le bureau d'Accueil des Arènes a :

- Accueilli **130 122 visiteurs, dont 35% d'étrangers** soit un retour au niveau de 2019
- Renforcé l'équipe et la boutique par **2 CDD** pour la saison
- Reconduit l'activité du **Petit Train Touristique** du 1er avril au 2 décembre 2022, du lundi au samedi, faute d'avoir pu recruter un second chauffeur comme envisagé ce qui aurait permis une circulation 7j/7 de juin à septembre. **14 144 voyageurs** ont été transportés dont 1 671 en groupes constitués.
 Pour pallier le problème de recrutement, l'Office de Tourisme a fait le choix de recruter à compter du 12 décembre un profil de conseiller en séjour et chauffeur de Petit Train en supportant financièrement la formation du permis D nécessaire. A noter que pour garantir la collaboration du premier chauffeur recruté depuis 2 ans en CDD, celui-ci opère dorénavant en CDII depuis le 1er avril au sein de la structure.
- Poursuivi l'activité billetterie (monuments, Petit Train Touristique, visites guidées, chasse au trésor).
- Poursuivi la commercialisation du **Nîmes Citypass**, en partenariat avec les monuments, les musées de la Ville, le Pont du Gard et l'Abbatiale de St Gilles. **1 224 Nimes Citypass** ont été vendus en 2022.
- Développé la gamme de produits commercialisés au sein de la Boutique et notamment conclu un partenariat avec le Festival « L'expo de OUF ! » pour la commercialisation de produits dérivés, dont 20 crocodiles personnalisés par 10 artistes. Chaque exemplaire unique était vendu 150€. Précisons que pour l'ensemble des produits proposés, le caractère « durable » et « local » est privilégié.

L'Office de Tourisme et des Congrès a par ailleurs réuni le 18 mai 2022, le **Groupe qualité de destination** dans lequel institutionnels et professionnels échangent notamment sur l'activité de leurs secteurs respectifs et analysent les avis clients, les remarques et surtout les points à améliorer pour performer en termes d'accueil.

L'Office de Tourisme a obtenu le 29 avril dernier, pour une durée de 5 ans, le label » handicap visuel », le dernier qui nous manquait suite à l'obtention des 3 autres en date du 11 mars 2021. Il est à préciser que le **label « Tourisme et Handicap** » est une contribution importante au dossier de candidature que porte la Ville pour l'obtention du label « **Destination pour tous** », autre marque délivrée par la DGE, gage de qualité et d'excellence.
Le label « Tourisme et Handicap » est également une distinction nécessaire au renouvellement du classement en **catégorie 1** de notre structure, obtenu également en date du 29 avril 2022 et pour une durée de 5 ans.
Rappelons que ce classement est obligatoire pour une destination classée « Station de Tourisme, ce qui est le cas de Nîmes depuis 2017.

En partenariat avec le Syndicat des Costières de Nîmes, nous avons également obtenu le renouvellement du **label Vignoble et Découvertes-Costières de Nîmes** en date du 14 mars 2022 pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

POLE RECEPTIF

La commercialisation de la destination est opérée dans le cadre d'une immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours délivrée par Atout France que l'Office de Tourisme a renouvelée en date du 6 septembre 2022, pour une durée de 3 ans.
Les produits et offres séjours proposés sont adaptés aux différentes cibles de clientèle : individuels, groupes et clientèle Affaires.

Comme évoqué en introduction de ce compte-rendu, même si la situation sanitaire s'est beaucoup améliorée et que les restrictions ont été levées, l'activité n'a repris vraiment qu'à compter du second trimestre.

- **Clientèle individuelle** :
 - Programmation de 154 **visites guidées** qui ont été suivies par 2 093 **personnes.**
 - Commercialisation du city pass au travers d'un partenariat avec TER et la Région Occitanie.

- **Clientèle groupes** :
 - Commercialisation de **633 visites guidées** ayant rassemblé **15 458 personnes** dont 37% de groupes scolaires, soit 80% de l'activité enregistrée en 2019. La proportion clientèle adultes (63%) /scolaires (37%) est comparable à celle de 2019. A noter également le retour de la clientèle étrangère à hauteur de près de 20%, un niveau certes meilleur qu'en 2021 mais loin encore des 32% de 2019.
 Initié en 2020 lors de la pandémie, le produit *« un guide rien que pour vous »* limité à des familles ou amis jusqu'à 8 personnes, continue à être commercialisé et intéresse notamment la clientèle des hôtels 5* ; 29 prestations ont été assurées en 2022 pour 120 adultes francophones.
 - Commercialisation de circuits en Petit Train Touristique pour **48 groupes français** et 1 671 **participants**.
 - Commercialisation de **128 journées groupes** ayant totalisé **10 200 personnes**.
 - Conception d'une nouvelle brochure groupes traduite en anglais, espagnol, italien et allemand pour s'adapter aux différents marchés prospectés et mise en ligne sur notre site www.nimes-tourisme.com, rubrique « Groupes ».

- **Clientèle Affaires :**
 - Gestion de **42 manifestations représentant 4 282 participants**, générant **6 370 journées congressistes et 2 463 nuitées.**
 - Gestion de **116 dossiers en consulting** ainsi que **110 retours contacts de salons professionnels** « MICE » (tourisme d'affaires).

En 2022, Nîmes a été choisie pour accueillir le Forum international dédié au tourisme durable ***« A World For Travel »*** qui s'est déroulé les 27 et 28 octobre 2022. Proposé en présentiel et en visioconférence sur 2 sites, le Novotel Atria et le Musée de la Romanité, cette manifestation a conduit à Nîmes des ministres du Tourisme, des représentants des principaux médias de la planète ainsi que des leaders de l'industrie touristique. Ces 2 jours d'échanges à la fois politiques et professionnels ont généré quelques 200 000 € de retombées économiques sur la ville, sans oublier les retombées presse et le soutien affiché des acteurs présents à la candidature de Nîmes à l'Unesco.
Coordonnée par l'Office de Tourisme, cette manifestation a reçu le soutien de la Ville, de Nîmes-Métropole, de Gard Tourisme et du Comité Régionale du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie.

POLE ATTRACTIVITE

L'attractivité de la destination s'appuie sur une stratégie élaborée sur 3 ans (2023-2025) en termes d'actions de promotion menées sur les marchés étrangers et d'actions vis-à-vis de la presse, opérées sur ces mêmes marchés. Cette période de 3 années est en effet la durée minimale pour mesurer le retour sur investissement des actions menées.
En 2022, un budget de 90 000 € a été consacré à la promotion et aux actions dédiées à la presse. Cette année a vu le retour de l'Office de Tourisme et des Congrès sur un salon grand public : le salon du tourisme et des loisirs de Paris, organisé du 17 au 20 mars ; ce fut l'occasion pour la destination d'être bien représentée puisque l'Office de Tourisme avait fédéré des partenaires que sont Edéis Romanité ainsi que l'aéroport, le Musée de la Romanité et le Pont du Gard.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby organisée en France en 2023 ainsi que celle des JO 2024, le plan d'actions a intégré notamment l'Océanie avec des workshops en Australie et Nouvelle-Zélande. Il est à préciser que l'ensemble des opérations ont pu se faire en présentiel contrairement aux deux dernières années.

La stratégie de promotion doit également répondre à l'ambition internationale de la Ville et notamment être en cohérence avec la candidature de la Maison Carrée à l'Unesco et la construction du futur Palais des Congrès, opérationnel d'ici 3 ans.

- **Promotion** :
 - Renouvellement de l'adhésion à **Atout France** qui nous permet de participer à des workshops organisés à l'étranger et de bénéficier d'accueils « presse » en retour. Outre nos marchés européens prioritaires (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas), les marchés lointains ont été maintenus (Japon, Canada, USA), voire accentués (Australie, Nouvelle-Zélande). Les workshops se sont tous déroulés en présentiel et le plus souvent en partage de stands avec d'autres partenaires institutionnels pour optimiser les coûts.
 - Participation au plan d'actions proposé par le **CRTL Occitanie** qui nous permet de participer à d'autres opérations en complément de celles programmées avec Atout France ou d'être représentés comme ce fut le cas en 2022 sur le marché chinois.
 - Renouvellement de notre adhésion au **club Business du CRTL** pour la cible Affaires qui nous permet de participer aux opérations telles que workshop, éductour d'agences événementielles, accueil de journalistes spécialisés … . En 2022, nous avons ainsi accueilli un journaliste du magazine spécialisé *Meet and travel mag* pour un dossier spécial Occitanie, édité en 6 000 ex et diffusé en France, Belgique et Luxembourg.
 Dans le cadre de cette collaboration avec le Club Business, nous avons été représentés sur les salons *Mice* de Madrid, Barcelone, Bruxelles et Francfort.
 - En 2022, Nîmes Tourisme a accompagné **l'aéroport et le territoire de Nîmes Métropole** pour le lancement de 2 nouvelles routes estivales : Dublin et Edimbourg.

- **Presse** :
 - Renouvellement de notre adhésion au **Club Presse des Offices de Tourisme** qui nous a permis notamment, le 8 février 2022, de participer au workshop annuel organisé à Paris avec les grands médias français (presse écrite, radios, TV) et les représentants des médias étrangers basés à Paris.
 - Renouvellement de notre adhésion à **l'Association des Journalistes de Tourisme** qui nous donne accès à un réseau de 180 professionnels issus de différents médias (presse écrite, radio, TV, web).
 - Réalisation **d'accueils presse français et étrangers**, en cohérence avec nos actions de promotion menées sur les marchés ciblés et organisation d'accueil de médias qui nous sollicitent en direct. En 2022 64 médias ont été accueillis dont 50% d'étrangers et Nîmes tourisme a participé à 5 événements internationaux concernant la presse.
 - Réalisation d'un **nouveau dossier de presse**, traduit en langues étrangères et téléchargeable depuis le site internet www.nimes-tourisme.com , rubrique « Presse ».
 - Rédaction tout au long de l'année de **communiqués de presse** pour valoriser nos actions
 - Organisation d'une **conférence de presse à l'Office de Tourisme** - en présence de Monsieur le Maire et de Xavier Douais, Adjoint au Maire délégué au Tourisme - le 10 juin 2022 pour présenter la saison touristique.
 - Toute l'année, **interviews bi- mensuelles avec France bleu** pour la promotion de nos visites et de l'actualité événementielle. 275 interviews ont été réalisées.
 - Renouvellement du **partenariat avec France bleu**. La convention signée pour la période du 30/8/21 au 1/07/22 a été prolongée par un nouvel accord pour la période du 1/7 au 30/08/22 au cours de laquelle la Radio a assuré la promotion de nos visites et circuits en Petit Train en échange de dotations pour ses jeux-concours.
 Une nouvelle convention est entrée en vigueur pour la période du 1/9/22 au 30/6/23 ; elle prévoit intervention d'une guide-conférencière de l'Office de Tourisme pour une chronique patrimoniale diffusée du lundi au vendredi (220 émissions) en échange de 100 messages publicitaires de 20 secondes pour la promotion des produits/visites de l'Office de Tourisme.
- **Observatoire de l'attractivité touristique** :
 - Poursuite du contrat passé avec Orange pour l'accès au système Fluxvision et la prise en compte des données anonymisées des téléphones portables enregistrées sur notre territoire. Ce dispositif permet d'appréhender la fréquentation de la destination en fonction notamment des événementiels. Ces données font l'objet d'une

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

communication régulière après de la Ville et de mesurer ainsi le retour sur investissement nécessaire pour l'organisation des festivals et autres manifestations d'envergure.
En 2022, l'Office de Tourisme a contractualisé avec Orange, à compter du 1er juin 2022, pour renforcer la livraison de données et obtenir ainsi les informations relatives aux nuitées (marchandes et non marchandes) constatées sur le territoire.
Ces éléments seront rapprochés des informations dorénavant collectées par le produit de la taxe de séjour pour apprécier le poids des nuitées marchandes.

- Contribution à l'observatoire de l'attractivité touristique élaboré dans le cadre du Plan de gestion du dossier de candidature à l'Unesco.
- Participation à l'enquête de conjoncture élaborée chaque année par le CRTL Occitanie pour la période de mai à septembre, en partenariat avec Gard Tourisme. Coordination par l'Office de Tourisme des enquêtes menées également auprès de 50 prestataires nîmois.
- Collaborations avec d'autres institutionnels pour élargir le champ d'observation (Club des sites du Gard, Grand Site Occitanie – Pont du Gard, Cluster Villes d'Atout France).
- Contribution aux enquêtes nationales effectuées par ADN Tourisme.

POLE DIGITAL & CONTENUS- COMMUNICATION

Essentiel au développement de l'Office de Tourisme et des Congrès, ce pôle a encore renforcé ses compétences cette année. Après la création d'un poste de graphiste en novembre 2021, un photographe/vidéaste a été recruté en contrat d'apprentissage pour 3 ans à compter du 19/9/2022. Ces nouveaux talents renforcent l'autonomie de l'équipe et sa réactivité en termes de production/réalisations de contenus.

➢ **Editions**

- Actualisation et impression d'un **plan A3** en 10 000 ex.
- Actualisation et réédition du **plan- pocket** en F (80 000 ex) et GB (20 000 ex).
- Réalisation de deux programmes de visites guidées ***« Rendez-vous Nîmes*** » : période mai/septembre 2022 édité en 10 000 ex et période d'octobre 2022/mars 2023 en 10 000 ex.
- Réalisation d'un **guide touristique** en F/GB, édité en 15 000 ex.

➢ **Réseaux sociaux :**

L'Office de Tourisme poursuit sa présence sur les réseaux sociaux avec notamment l'intervention d'une Community Manager en interne.

- **Facebook** : 34 732 abonnés- 338 posts et 1 013 873 personnes atteintes.
- **Instagram** : 7 000 abonnés – 157 posts et plus de 500 stories ainsi que 9 réels pour un total de 1 013 873 personnes atteintes.
- **Twitter :** 2 373 abonnés – 120 tweets – 519 mentions et 72 861 impressions.
- **Pinterest :** 273 abonnés -358 épingles – 8 525 vues mensuelles en moyenne.
- **YouTube :** 194 abonnés – 16 vidéos publiées -6 400 vues et 27 300 impressions.
- **Linkedin** : 2 260 abonnés et 90 posts sur la page *« Nîmes Tourisme* » et 500 abonnés et 25 posts sur celle du » *Bureau des Congrès* »
- **TikTok** : 473 abonnés - 9 vidéos publiées et 668 « j'aime ».

➢ **Site internet** :

➢ L'Office de Tourisme a poursuivi l'actualisation de son site avec la création :
- d'une billetterie en ligne pour les visites guidées et les places de petit train avec envoi et/ou édition de e-billet,
- d'un agenda via APIDAE, qui est une plateforme permettant à chaque territoire de saisir, enrichir et diffuser ses données touristiques. APIDAE va être également utiliser pour alimenter notre futur site web en contenus divers : hébergements, restaurants, loisirs…

➢ Mise en place du site : https://www.nimescitypass.com/ pour les ventes en ligne du City Pass.
➢ Mise à jour quotidienne du site et mise en ligne mensuelle des articles de notre blog.
➢ Le nombre d'abonnés à notre newsletter hebdomadaire était de 4793 au 31/12/2022.
➢ En 2022, le site internet a comptabilisé 315 176 visites et 1 365 109 pages vues.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

➢ **Relations avec les socio-professionnels du territoire** :

- Organisation d'un **Comité des Socio-professionnels** en date du 21 novembre 2021 pour la présentation du bilan de saison et le plan d'actions 2023, en présence de Xavier DOUAIS.
- **Accompagnement des partenaires dans les démarches de labellisation** (Qualité, Tourisme durable, Tourisme et handicap).

TAXE DE SEJOUR

Cette nouvelle prérogative, confiée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes depuis le 1/1/2022, consiste en une mission de contrôle des déclarations et de collecte de la taxe de séjour.
A ce titre et depuis cette date, des moyens humains ont été dédiés à cette mission. Par ailleurs, une ligne téléphonique spécifique a été créée et une rubrique » Taxe de séjour » est accessible depuis « l'espace Pros » du site internet www.nimes-tourisme.com; elle comporte notamment une FAQ (foire aux questions) destinée aux hébergeurs.

Pour 2022, les montants et nuitées déclarés en direct par les hébergeurs ainsi que par les opérateurs numériques se déclinent comme suit :

- Hôtels de tourisme : 550 315 nuitées
- Meublés de Tourisme : 26 826 nuitées
- Chambres d'hôtes : 6 376 nuitées
- Terrains de camping et caravanage : 78 835 nuitées
- Résidence de Tourisme : 118 nuitées
- Autres hébergements : 16 614 nuitées
- Opérateurs numériques : 217 095 nuitées

Soit **un total de 896 179 nuitées marchandes pour un produit de 921 846, 46€.**

PROMOTION DU PATRIMOINE

En collaboration avec le service Valorisation et Diffusion des patrimoines de la Ville et dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'histoire signée entre le ministère de la Culture et la Ville de Nîmes, un **programme de visites guidées** est élaboré toute l'année. Programmées à heure fixe, ces visites sont destinées à la clientèle individuelle. Elles ont pour objet la valorisation du patrimoine et sont également en lien avec l'activité événementielle, dont celles des musées.
En 2022, **154 visites** ont été programmées et suivies par **2 093 personnes**

Programmés à l'occasion des vacances scolaires des ateliers pour les enfants de 6 à 12 ans sont également proposés. En 2022, **20 ateliers** ont été organisés et ont accueilli **98 enfants** sachant que les groupes sont limités à 12 enfants.

L'Office de Tourisme accueille également dans son hall d'accueil un espace dédié à la maquette du **CIAP** (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). Accessible de ce fait toute l'année, **11 052 personnes** ont visualisé en 2022 le film projeté en *vidéomapping* dont le commentaire est proposé en 3 langues (français, anglais, espagnol) et comporte également un sous-titrage en français à l'intention des personnes sourdes ou malentendantes.

- Programmer à l'occasion des vacances scolaires des ateliers pour les enfants de 6 à 12 ans, en collaboration avec le Service valorisation et diffusion des patrimoines de la Ville de Nîmes.
 En 2021, **20 ateliers** ont été organisés rassemblant **119 enfants**, sachant que les groupes sont limités à 12 enfants.
- Valoriser la maquette du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine installée à l'accueil de l'Office de Tourisme et accessible toute l'année.
 En 2021, **4 028 personnes** ont visualisé le film projeté en *vidéomapping*. A compter du 23 août, le pass sanitaire était exigé à l'entrée de l'espace dédié.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

B.2. Convention de Prestations Intégrées portant sur les missions Touristiques - Nîmes Métropole

Depuis le 1er mai 2021, la SPL Agate s'est vu confier par l'Agglomération de Nîmes-Métropole la gestion de l'Office de Tourisme communautaire.
Une *convention de prestations intégrées* a été signée à cet effet, laquelle s'achèvera au 31 décembre 2026.
Les missions confiées à la SPL AGATE sont similaires à celles confiées par la Ville de Nîmes pour la gestion de son Office de Tourisme - exception faite de la taxe de séjour - et concernent :

L'accueil

Comme à Nîmes, l'implantation du Bureau d'accueil face à l'Abbatiale, site patrimonial emblématique de la destination, est essentielle pour capter les flux de visiteurs et assurer d'autant la promotion d'un territoire élargi.
L'espace est partagé avec la Maison des Vins et donne lieu à des animations régulières autour des produits du terroir, dont la vigne.
Ouvert 6j/7 en saison et 5j/7 en hiver, ce bureau a accueilli **12 089 visiteurs** en 2022, dont 17,70% d'étrangers.

La commercialisation

- Un programme de visites guidées pour individuels a été élaboré pour la saison touristique. D'avril à décembre, **63 visites** et animations ont été proposées auxquelles ont participé **188 personnes**.
- Une chasse au trésor pour les familles « L'ami secret de Flavie » est également proposée ; elle permet une découverte ludique du centre historique. 17 ont été commercialisées.
- La commercialisation de la destination s'effectue également à destination de la clientèle « groupes ». En 2022, **25 visites guidées**, dont 2 en espagnol, ont été organisées rassemblant **669 personnes**.
- Des séjours groupes et des réunions d'affaires sont également proposés en partenariat avec des prestataires du territoire, valorisés dans les brochures professionnelles. Celles-ci peuvent être téléchargées sur le site internet www.nimes-tourisme.com.

La promotion

- Le territoire de Nîmes-Métropole est intégré dans les présentations de la destination effectuées auprès des professionnels rencontrés lors de workshops en France et à l'étranger. Ces rencontres peuvent générer des éductours organisés avec ces professionnels pour une découverte du territoire et des partenaires de Nîmes Tourisme.
- Des actions sont également menées auprès de la presse française et étrangère avec des accueils de journalistes programmés sur le territoire.
- En 2022, 2 opérations spécifiques ont été menées à Dublin (1er avril 2022) et à Edimbourg (2 mai 2022) pour accompagner Nîmes Métropole et l'aéroport à l'occasion de l'ouverture des nouvelles liaisons aériennes estivales.

La communication

- Diffusion d'un **plan A3** de Saint-Gilles
- Diffusion d'une **carte du territoire** valorisant les principaux attraits culturels et touristiques
- Création d'un dossier de près de 40 pages avec plusieurs rubriques dédiées au territoire de Nîmes Métropole dans le nouveau **guide touristique** édité en F/GB et en **15 000 ex** : « Saint-Gilles, porte de la Camargue », « Gardon, Garrigues, Costières ». Les partenaires du territoire sont également valorisés dans ce support.

Le territoire de Nîmes Métropole bénéficie également d'une visibilité avec des pages dédiées sur le site internet www.nimes-tourisme.com. Par ailleurs la rubrique « agenda » relaie systématiquement l'actualité du territoire.
La communication intègre également les réseaux sociaux dont une **page Facebook** dédiée. En 2022 celle-ci enregistre 6 853 abonnés et les 157 posts effectués ont permis d'atteindre **33 524 personnes**. La destination est également intégrée dans les autres réseaux sociaux que gère plus globalement Nîmes Tourisme.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

C. ACTIVITES OPERATIONNELLES « STATIONNEMENT »

Depuis le 1er janvier 2017 et sur une durée de 10 ans, par contrat de délégation de service public signée avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate exploite le stationnement payant de surface hors périmètre de la DSP QPark. Un avenant à ce contrat a pris effet le 1er octobre 2018.
Un avenant n°2 a été signé le 19/12/2019 entre les parties ayant pour objet la suppression de la régie, la suppression de la mission confiée initialement à la SPL AGATE pour le marquage au sol.
Une convention de Mandat relative à la Gestion des recettes de stationnement de surface et des forfaits post-stationnement Ville de Nîmes a été signée entre les parties pour une mise en application au 01/01/2020.

Ces contrats prennent fin au 31/12/2026.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2018, par contrat de prestation de services signé avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate assure le contrôle du stationnement payant sur voirie, l'établissement des FPS et le traitement des recours dans le périmètre de la DSP QPark.
Ce contrat a été renouvelé le20/12/2022 pour une mise en œuvre au 01/01/2023 pour une durée de quatre ans.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, date de la mise en application de la dépénalisation du stationnement payant (loi MAPTAM), la SPL AGATE est l'interlocuteur des usagers pour l'ensemble du périmètre du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nîmes.

L'année 2018 fut l'année de construction de cette activité au sein de la SPL AGATE.
L'année 2019 a été l'année de gestion, avec des actions régulières d'analyse et de réajustement afin d'améliorer la productivité et la relation aux usagers.
L'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie de Covid19, celle-ci a considérablement perturbée le fonctionnement de l'activité stationnement, tant sur le plan financier que sur le plan humain.
L'année 2021 fut l'année d'un retour à une relative normalité.

Concernant l'année 2022, la SPL AGATE a, au cours de cette année assuré le contrôle du stationnement payant sur voirie de l'ensemble de la zone Q-Park Jean Jaurès, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), assuré le service des réclamations par le traitement des RAPO et produit les dossiers de défense pour les contentieux de la C.C.S.P.

- <u>Rappel des prestations à réaliser dans le cadre du contrat :</u>

 - La maintenance et l'entretien préventif et curatif des 248 horodateurs,
 - Le suivi et le contrôle de l'exploitation,
 - La collecte et dépôt des recettes au Mandat de Recettes,
 - La vente des abonnements aux résidents et à certains professionnels mobiles et professionnels de santé,
 - Le reversement à la Ville de Nîmes de l'ensemble des redevances de stationnement,
 - Les relations avec l'autorité délégante,
 - La gestion administrative et financière du mandat de recettes Stationnement Centre-ville,
 - La communication des règles de stationnement sur voirie,
 - La gestion des équipes de contrôleurs,
 - Le contrôle et les sanctions en cas de non-paiement du stationnement,
 - L'analyse et les réponses aux RAPO déposées par les usagers,
 - Le montage de dossiers de réponse pour les contentieux déposés à la CCSP,
 - Les remboursements des trop payés par les usagers.

- <u>Les ressources humaines</u> :

L'équipe de contrôle, a fait face cette année encore, à des changements liés une fois de plus au turn-over, celui-ci ayant toutefois été grandement stabilisé sur le second semestre.
Ces changements réclament toujours beaucoup d'adaptation et d'attention. A chaque nouvelle entrée, une période de

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

formation est nécessaire pour le nouveau venu. Cependant les procédures de formations ont été renforcées et simplifiées par la mise en place d'un support de référence.
L'effectif moyen des équipes terrain sur 2022 est de 13.87 ETP salariés à temps plein dont, 1 Responsable de Pôle Stationnement, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire accueil usagers, 1 Contrôleur d'exploitation et 1 assistant, 8.87 contrôleurs sur voierie (contre 14.09 ETP au 31/12/2021).

- Les faits marquants 2022 :

- Début du conflit en Ukraine en février
- Augmentation des prix des carburants
- Inflation du coût de la vie
- Passage du mandat de recette au mandat de gestion pour permettre la mise en conformité demandée par le contrôle de légalité de la préfecture du Gard
- Grèves des salariés du secteur pétrolier au cours du second semestre
- L'opération ouvrant la ville de Nîmes aux nouveaux opérateurs de stationnement a été retardée à la suite de la mise en place d'un mandat de gestion en lieu et place du mandat de recette initialement confié à la SPL AGATE. Les candidats retenus du marché ont été titularisés en décembre pour une mise en œuvre opérationnelle au 1er mars 2023.
- Mesures de gratuité pour dynamiser l'activité commerciale pour les manifestations Braderie d'hiver et d'été ainsi que le jeudi 22, le vendredi 23 et samedi le 24 décembre pour les fêtes de fin d'année. Le Vid'Boutik et le Black Friday ont été annulés cette année

La SPL AGATE a, au cours de l'année 2022, a assuré la maintenance des 248 horodateurs sur l'ensemble de la zone centre-ville (zones rouges et vertes), communiqué sur les règles du stationnement, assuré le contrôle des paiements du stationnement, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), assurée le service des réclamations et la gestion des abonnements.
Le conflit en Ukraine ainsi que l'augmentation du prix des carburants et les conflits sociaux dans le secteur pétrolier, ont impactés de manière indirecte l'activité collecte en fin de premier semestre et au cours du second.

Les missions liées au développement de cette activité ont été accompagnées par les services mutualisés du GIE ORAS (communication, RH, logistique, suivi financier).

D. ACTIVITES OPERATIONNELLES "AQUATROPIC"

En application de l'article L1411-19 du CGCT le conseil municipal de la ville de Nîmes a, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 30 novembre 2020, par une délibération n°2020- 08-034 du 19 décembre 2020 (Annexe 5 approuvé le principe du recours à une délégation de service public sous la forme d'une convention de concession pour l'exploitation, l'animation et l'entretien de l'équipement sportif d'AQUATROPIC pour une durée de 24 mois à compter du 1er mars 2021, le conseil municipal a ensuite approuvé par délibération du 13 février 2021 les termes de la présente convention de délégation de service public qui fixe les conditions dans lesquelles la SPL se de nouveau voit confier la gestion et la mise en œuvre des missions confiée.
Cette concession est approuvée par délibération de la ville de Nîmes en date du 13/02/2021 n° 2021 01 025 et par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE en date du 23/02/2021.
Reconduction à compter du 01 Mars 2023 pour une durée de 24 mois.

- Faits marquants de l'année 2022 :

Avec un début d'année difficile, marqué par l'obligation du Pass vaccinal jusqu'au 14 Mars 2022 et le port du masque, le site a bénéficié d'une saison estivale très réussie avec une très bonne fréquentation sur la partie aquatique et une belle reprise de l'activité Fitness en fin d'année.
L'année 2022 a été marquée par :

-l'acquisition de 4 nouvelles structures gonflables pour l'extérieur.
-la mise en place d'un parcours de santé sur l'espace extérieur permettant des cours toute l'année.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

-une nouvelle animation en Juillet : la guinguette avec fermeture à 22h00 et tournoi de Beach Volley.
-la fête du sport le 14 Mai avec de nombreux partenaires
-des nouveaux créneaux d'école de natation
-la participation au Téléthon en décembre en partenariat avec l'AFM du Gard.
- Un seul arrêt technique qui a eu lieu du 07 AU 22 Avril ou nous avons effectués quelques travaux :
 - -Peinture du bassin intérieur plus parois.
 - -Peinture d'une partie du bassin extérieur + parois
 - -Fermeture des plages extérieures avec accès par portillons sécurisés
 - -Installation de caméras supplémentaires sur la partie extérieure (Paillote)

- Mise en œuvre de changements RH :

 - Recrutement de saisonniers pour la saison dans le secteur aquatique, animation et maintenance.
 - Recyclage des salariés au PSE1,
 - 1 Alternant assistant manager

- Animations 2022 :

- Structure gonflable aquatique en intérieur tous les mercredis, samedis, dimanches, et tous les jours pendant les vacances scolaires .

- Mise en place des structures gonflables extérieures en juin les Mercredis, Samedis et Dimanches et tous les jours du 1er Juillet au 31 Août :

 -Croc d'Eau
 -Mur d'escalade
 -Ventrigliss
 -Combo aqualand jungle
 -Toboggan doubles pentes palmiers

- Journées animées programmées :

- 14 Février : St Valentin : L'invité de Cupidon
- 8 Mars : Journée des droits de la femme
- 24 Mars : AQUATROPIC fait son carnaval Musiques brésiliennes, petit déjeuner exotique, cours de fitness et d'Aquagym déguisés ou masqués.
- 14 Mai : Fête du sport : L'AQUATROPIC ouvre son parc extérieur en avant-première, pour accueillir diverses associations sportives et proposer des initiations : Volley-Ball, activités dans le bassin intérieur, Zumba, Beach-soccer, Rugby, Badminton, poneys
- 31 Octobre : Halloween « Chasse au trésor avec distribution de bonbons " Parcours de l'horreur", "Course des sorcières", "Pêche aux méchants canard"
- 3 Décembre : Téléthon
- 14 Décembre : Animation de Noël pour l'école de natation avec l'arrivée du Père Noël et la photo.

- Conventions de partenariat

- RCN Rugby club Nîmois,
- Isy perf

- Communication / campagne publicitaire :

PRESSE :

- Août → Offre promotionnelle de rentrée
- Décembre → communiqué de presse action Téléthon

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

RADIO :

- Chérie FM → avril :2 semaines,
- Mai : Spot radio 30" / 10 fois par jour sur la fête du sport+ jeu concours entrées à gagner
- Juin : jeu concours avec entrées à gagner Animation radio Thomas Molliere 13h-17h (chérie FM)
- Septembre : communication globale AQUATROPIC 2 semaines

JOURNAL :

- 8 mai au 1er septembre→ Encart dans la gazette
- Avril : Double page dans le guide des pitchouns de la Gazette
- Juin : double page dans le guide d'été de la Gazette
- Objectif Gard → 29 août au 11 septembre : Campagne internet pendant 1 semaine

- **Emailing base de données globales** Abonnés pour les actualités
- **Signalétique et visibilité** de la paillote
- **Numérique : Réseaux sociaux :** Animation quotidienne de la page Facebook et gestion des messages âr le service communication du GIE ORAS.

E. ACTIVITES SPECIFIQUES DE LA DIRECTION

La Direction a dû gérer en 2022 plusieurs autres activités spécifiques sortant du champ opérationnel de la Société.

E.1. Collaboration avec les mandants et concédants

Agate a, durant l'exercice 2022, poursuivi son action d'accompagnement auprès de ses divers donneurs d'ordres, notamment dans l'élaboration de dossiers nécessaires aux séances de conseils municipaux et communautaires ou dans l'élaboration d'actions diverses en relation avec les collectivités locales, les partenaires financiers, les services de l'Etat...

E.2. Procédure de suivi des PRD

Sur 2022, Agate a appliqué et respecté le calendrier trimestriel des procédures d'établissement des PRD, avec une prévision à 3 ans régulièrement remise à jour en fonction du déroulement de l'activité avec un engagement fort des chargés d'opérations responsables de ces opérations.

E.3. Actions de communication, de prospection et de développement

1. Relations presse

Durant l'année, la SPL AGATE a répondu aux sollicitations de journalistes de la presse locale (dont le Midi Libre, La Gazette, la Lettre M et Objectif Gard, Le Réveil du Midi, les Echos et Vivre Nîmes) et transmis, sous forme de communiqués de presse ou toutes autres solutions numériques, des informations sur le lancement ou l'avancement d'opérations.

2. Numérique

Le site internet présente les différents contrats de la SPL AGATE et leurs actualités opérationnelles, commerciales ou administratives. Une attention particulière a été donnée au réseau social LINKEDIN pour animer la communauté et relayer les actualités des opérations et des partenaires.

Le site internet bénéficie d'une page d'accès et de rubriques communes avec le site de la SAT mettant en exergue le regroupement et la complémentarité des deux entités.
Le site internet évoluant chaque jour, il est le relais des actualités des opérations et assure le suivi de l'information.
Le mapping des opérations a été mis en place en avril 2021, facilitant l'accès à l'information. Le suivi des opérations est assuré par le service communication par le biais de reportages photos et vidéos.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

3. Communication opérationnelle

a) DSP STATIONNEMENT :

- Le nouveau site **nimes-stationnement.fr** a été mis en ligne en mars 2020.
- Une carte interactive propose un accès aux différents contenus de manière ludique.
- Une charte graphique a été mise en place et les supports de communication sont aujourd'hui en adéquation avec la charte du site interne.

b) DSP AQUATROPIC :

- Le plan de communication et la conception des différents outils d'animation commerciale d'AQUATROPIC ont été transférés au service communication.
- La visibilité des informations (confort et sécurité) a été revue et mise en place en 2022
- La communication sur le site (affichage et habillage graphique des espaces) a été revue et mise en place.
- Des partenariats ont également été mis en place avec le RCN, l'USAM et Nîmes Volley-ball (exemple : Vidéo stade Rugby Kaufmann et vidéo au Parnasse pour l'USAM). L'AQUATROPIC est également membre de l'association en Ville Active APVA.

c) Activités opérationnelles "Aménagement et Construction" :

Tous les supports et outils de communication et de concertation sont produits par le service communication, au cours des différentes phases des projets et/ou à la demande des collectivités.

Quelques exemples :

- Organisation des 10 ans de la SPL AGATE (soirée d'anniversaire)
- Conception d'une plaquette commerciale Marché Gare
- Animations vidéo pour Magna Porta
- Proposition d'accompagnement en communication pour dynamiser les projets des actionnaires (Marguerittes)

E.4. Mutualisation des moyens et des ressources avec le GIE ORAS, la SPL AGATE, la SAT et la SPL CULTURE ET PATRIMOINE

Sans changement en 2022, la mise en place du GIE à compter du 1er janvier 2016, afin de mutualiser les moyens matériels et humains selon une organisation pérenne a permis de mutualiser les fonctions supports. Pour le personnel opérationnel, les contrats de travail ont été répartis entre la SAT et Agate, pour tenir compte des charges de travail respectives du personnel au sein des deux entités.

E.5. Organisation et nombre d'ETP

L'année 2022 n'est plus marquée par la pandémie COVID 19, le télétravail est suspendu depuis le 01 juillet 2021 avec une remise à 100% en présentiel. La charte télétravail, nouvelle version, est mise en place en phase test au 01 janvier 2023.

Le personnel sur la SPL AGATE sur 2022 :

- Sur AGATE Aquatropic : 24.06 ETP salariés dont 1 poste de responsable de site, 7.37 salariés sur la partie bassins, 3.38 en fitness, 3.94 en accueil, 5.39 en maintenance/technique et 2.98 en saisonniers (contre 21.49 EPT au 31/12/2021).

- Sur AGATE Tourisme : 21.18 ETP salariés dont 1 Directeur, 1 graphiste, 7.84 salariés sur la partie promotion commercialisation, 9.38 salariés sur la partie Accueil boutique, 1.16 salariés sur la partie médiation-culture et 0.80 chauffeur du petit train (contre 24.22 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Tourisme agglomération : 3.34 ETP salariés (contre 2.6 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Stationnement : 13.87 ETP salariés à temps plein dont, 1 Responsable de Pôle Stationnement, 1

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire accueil usagers, 1 Contrôleur d'exploitation et 1 assistante, 3.87 contrôleurs sur voierie (contre 14.09 ETP au 31/12/2021).

- Sur AGATE Aménagement : 19.70 ETP salariés dont 1 Directeur de l'aménagement et de la construction (poste créé sur 2022, recrutement interne) 2.20 Responsables de pôles, 9.80 chargés d'opération, 3 assistantes opérationnelles, 2.20 négociateurs fonciers et 150 assistant technique (contre 19.93 ETP au 31/12/2021).

L'ensemble du personnel est géré par le GIE ORAS.

F. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE OU CONJONCTUREL AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE, ET LE CAS ECHEANT LEUR TRAITEMENT

Les activités de gestion assurées par la SPL AGATE (Tourisme, Stationnement, Aquatropic) connaissent depuis plusieurs années un développement relativement régulier (hors période de crise sanitaire) et devraient pouvoir perpétuer cette tendance dans les prochaines années, notamment pour l'activité Tourisme, en perspective du classement en 2023 de la Maison Carré de NIMES au patrimoine mondial de l'UNESCO et de ses potentielles retombées économiques.

Concernant l'activité de l'aménagement et de la construction, l'année 2022 a été marquée par la sortie de la pandémie de COVID19 et par une importante réduction induite du chiffre d'affaires.

Les années 2023 et 2024 devraient pouvoir permettre un rétablissement progressif des résultats en la matière notamment en raison du passage en phase opérationnelle de certaines opérations d'aménagement structurantes (MARCHE GARE, PISSEVIN…).

Toutefois il conviendra, dans le futur, concernant le secteur particulier de l'aménagement, de rester vigilant en raison des conséquences potentiellement négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Cette actualité internationale ayant entrainé durant l'année 2022 une remontée importante des taux d'intérêts, une baisse sensible des prêts aux particuliers (clientèle importante de la SPL soit directement, soit indirectement via les promoteurs), une importante hausse du coût des matières première ainsi qu'une remontée de l'inflation.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

III. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2022

Les comptes annuels 2022 se présentent ainsi :

A. BILAN

Le total du bilan est de 55 093 K€ au 31 décembre 2022 contre 49 422 K€ au 31 décembre 2021.

A.1 Actif

A.1.1- Actif immobilisé

Le montant de l'actif immobilisé net s'élève à 1 214 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 316 K€ au 31 décembre 2021.

A.1.2 - Actif circulant

Le montant global de l'actif circulant s'élève à 53 879 K€ au 31 décembre 2022 contre 48 106 K€ au 31 décembre 2021.

Le montant principalement concerné est le suivant :

- Le stock de « travaux d'infrastructures » de 23 923 K€ contre 29 513 K€ en 2021

Il correspond au cumul des dépenses constatées sur les opérations de concession.

- Les créances clients et autres créances

D'un montant global de 14 320 K€ contre 8 946 K€ en 2021.

- Les disponibilités

Le montant de la trésorerie active s'établit à 13 885 K€, montant en compte sur les comptes société, contre 9 361 K€, en 2021.

Les comptes de régularisation actif sont d'un montant de 87 K€ en 2022.

A.2 Passif

A.2.1 – Capitaux propres

Le capital social est de 225 000€.

Les capitaux propres sont de 1 302 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 468 K€ au 31 décembre 2021

A.2.2 Provisions pour risques et charges

Le poste provisions pour risques et charges est de 1 884 K€ en 2022.

A.2.3 Dettes

Les emprunts et dettes auprès des établissements s'élèvent à 35 059 K€ en 2022 contre 30 838 K€ en 2021.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 497 K€ fin 2022.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont de 2 372 K€ contre 1 968 K€ en 2021.

Les dettes fiscales et sociales sont de 1 302 K€ contre 1 038 K€ en 2021.

Le poste « autres dettes » sont de 4 753 K€ contre 4 454 K€ en 2021.
Le poste des produits constatés d'avance sont de 7 730 K€ en 2022.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

B. COMPTE DE RESULTAT :

B.1. Produits d'exploitation

Ils s'établissent à 25 244 K€ au 31 décembre 2022 contre 29 539 K€ au 31 décembre 2021.

Ce poste intègre :

- la production stockée pour -4 500 K€ contre 3 735 K€ en 2021
- les rémunérations de concession pour 1 386 K€ en 2022

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 22 206 K€ en 2022 à comparer à 17 585 K€ en 2021.

B.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels reflètent la totalité des dépenses constatées dans le cadre de concessions et dans le cadre du fonctionnement.

Les charges d'exploitation sont globalement de 25 408 K€ au 31 décembre 2022 contre 29 404 K€ au 31 décembre 2021.

Globalement, le résultat d'exploitation est n négatif : - 164 K€ en 2022 (contre 134 K€ en 2021).

B.3 Résultat financier :

Le résultat financier est de – 8 K€ en 2022.

B.4 Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est de 29 K€.

B.5 Résultat net global :

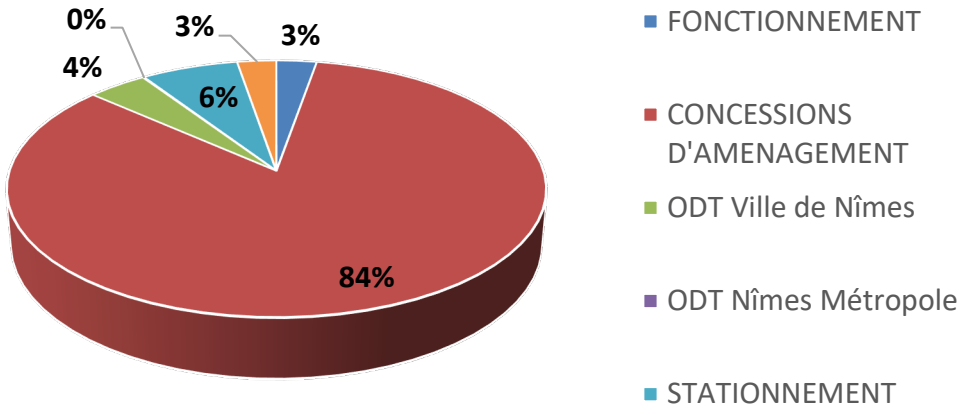
L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit une perte de -146 K€ contre un bénéfice de 127 K€ en 2021.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

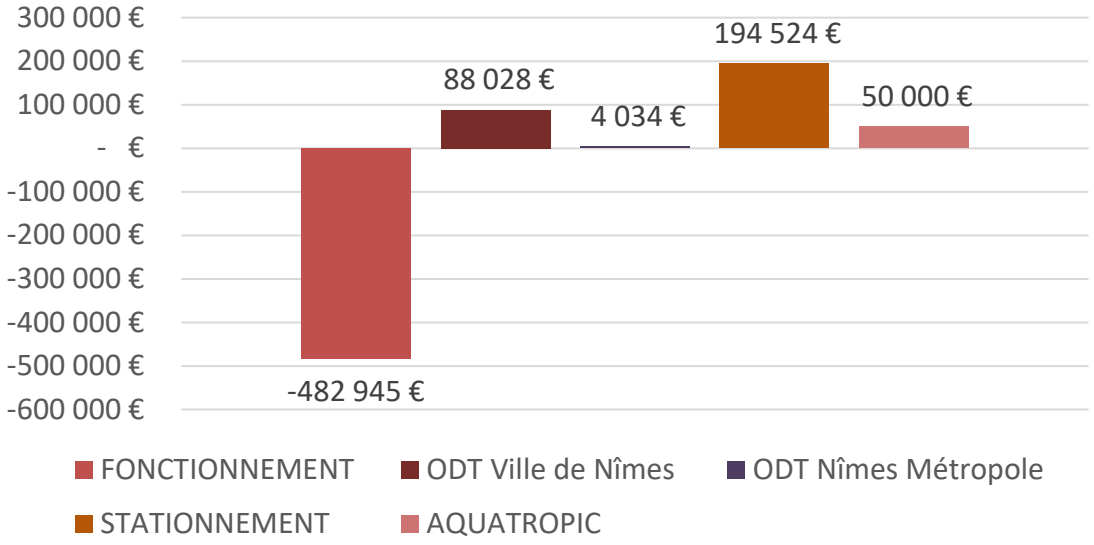
Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité de la société et du Résultat Net

AGATE	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	MANDATS	OFFICE DE TOURISME Ville de Nîmes	OFFICE DE TOURISME Nîmes Métropole	STATIONNEMENT	AQUATROPIC	TOTAL NET
CHIFFRES D'AFFAIRES	612 944 €	18 588 195 €		909 145 €	19 930 €	1 479 956 €	596 220 €	22 206 391 €
RESULTAT NET	- 482 945 €			88 028 €	4 034 €	194 524 €	50 000 €	0 -146 359

Chiffre d'affaires par activité



Résultat net par activité



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

C. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après les éléments relatifs aux délais de paiement fournisseurs et client.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1760					2249	3258					2014
Montant cumulé des factures concernées TTC	8 373 077,64	7 546 185,74	1 122 299,02	546 187,80	403 611,87	9 618 284,43	-446 753,23	9 758 260,44	1 784 456,53	351 162,01	2 155 926,17	14 049 805,15
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	46,54%	41,94%	6,24%	3,04%	2,24%	53,46%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							-3,28%	71,74%	13,12%	2,58%	15,85%	103,28%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

D. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours de l'exercice social.

E. CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices) et qui se sont élevées globalement à 13 401 € pour l'exercice écoulé.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 030-213001258-20240208-DE202402_01-DE

F. F RESULAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Nombre d'actions ordinaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 943 797,58	14 100 557,37	9 381 980,55	17 584 823,71	22 206 390,90
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	31 686,13	2 370 970,18	1 701 492,28	-1 103 510,38	739 667,59
Impôts sur les bénéfices	-8 546,00	116 150,00	100 959,00	33 749,00	
Participation des salariés		62 767,00	37 649,83	27 214,79	2 378,08
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	116 677,56	360 540,93	279 000,70	127 093,30	-146 359,04
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	40,23	2192,05	1562,88	-1164,47	737,29
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	116,68	360,54	279,00	127,09	-146,36
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	51	75	70	83	82
Montant de la masse salariale	1 845 135,54	2 535 186,77	2 015 896,32	2 569 923,64	2 916 902,20
Montant des sommes versées en avantages sociaux	732 811,66	967 448,94	830 067,54	1 050 757,12	1 092 723,71